5 Centimes

L'Ouest-Éclair

5 Centimes

Journal Quotidien d'Informations

POLITIQUE — LITTÉRAIRE — COMMERCIAL

RENNES — 4, Rue de la Chalotais, 4 — RENNES

Deuxième année. N° 157

Lundi 8 Janvier 1900

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois	Trois Mois
Bretagne et Départements limitrophes.	20 fr.	12 fr.	6 fr.
Autres Départements	24 fr.	14 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : Emmanuel DESGRÉES du LOÛ
De 10 à 11 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir.

ADMINISTRATEUR : Ludovic MORIN
De 9 à 11 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TARIF DES INSERTIONS :

Annonces	30 centimes la ligne
Réclames	50 —
Faits Divers	1 franc —

ON TRAITE AUSSI A FORFAIT

La littérature de demain

La Poésie religieuse

« Il y a si longtemps qu'il y a des hommes et qui pensent que nous venons trop tard », disait déjà La Bruyère, il y a deux siècles. Nous venons plus tard encore, aujourd'hui, et pourtant la littérature n'est point morte. Du moins, l'on écrit aujourd'hui plus que jamais.

Seulement, écrira-t-on encore demain ? Il ne manque pas de pessimistes pour dire, en présence du *chiffre* qui va grandissant plus que la *lettre* : « Cela tuera ceci ! » D'après eux, d'après ces découragés de la première heure, demain il y aura des ingénieurs, des chimistes, des hommes de droit, mais pas un poète. Les poètes seront couronnés de fleurs comme l'Homère de la « République » de Platon, et on les conduira hors des frontières avec les honneurs dus aux condamnés politiques et aux conspirateurs en habit noir. A quoi sert un poète ? — A quoi sert un joueur de quilles ?

A ces hommes, nous demanderons s'ils croient que l'humanité puisse à ce point se transformer, si les hommes de demain seront à ce point différents des hommes d'hier qu'ils n'aient plus besoin du jeu de quilles et des chants des poètes, si, en somme, la vie d'ici-bas vaut à ce point la peine d'être vécue, qu'on n'ait ni le désir ni le droit de l'oublier à certaines heures.

Il y a longtemps que Pascal montrait la nécessité, la fatalité de l'amusement, de la distraction, de l'oubli.

L'esprit de l'homme n'est point assez puissant pour s'asservir sans repos au travail. En condamnant l'homme à gagner son pain à la sueur de son front, Dieu, dans sa miséricorde, lui a conservé un jour où il devait oublier son rôle de condamné, où il pouvait revivre dans l'idéal et songer à son âme, et qu'il était un dieu encore, quoique tombé, quoique déchu.

La littérature est le résultat nécessaire de ce droit, de ce devoir laissé à l'homme et issu de Dieu même — comme la prière. De ce droit, comme de tous les autres, l'homme a pu abuser et pourra abuser encore, le droit subsiste. Avec ce droit, le besoin est éternel, il durera autant que l'homme jeté sur la terre ; il est incorporé à sa nature. L'homme a besoin d'idéal, de vie en dehors sinon au-dessus de la vie. La littérature qui remplit ce vœu, qui répond à ce besoin est donc éternelle comme lui. Il y aura demain des poètes, il y aura des conteurs, comme il y aura des joueurs de viole et des abatteurs de quilles. — La littérature ne périra pas.

***

Mais, quelle sera la littérature de demain ? Nous avons déjà essayé de montrer ici-même qu'elle devrait, pour répondre aux aspirations de la génération présente et aux nécessités mêmes de l'art, revenir aux sources, se persuader qu'elle est un métier, que tout métier exige une étude ; qu'elle ne devait point oublier de quelle terre elle s'élève et pour qui elle est faite ; qu'elle devait se rappeler, ayant les ailes de l'ange, que son corps était un corps humain, et que montant au soleil, elle laissait des frères ici-bas. En un mot, c'est au naturalisme qu'on doit se rallier, mais à un naturalisme intelligent et honnête, et, par cela même chrétien.

N'y aurait-il pas opposition entre le christianisme, religion spiritualiste par excellence et le naturalisme. C'est ce qu'on aura pu se demander. C'est à cette question qui a pu préoccuper et a préoccupé certains esprits, j'en ai la preuve, c'est à cette question seule que je veux répondre aujourd'hui.

***

On a vu, durant ces dernières années des hommes de talent, des hommes de goût lever les yeux en haut et évoquer les figures mystiques, où l'auréole du ciel se posa autrefois.

M. Jean Aicard a fait son poème du « Jésus » ; dernièrement, un profanateur et un athée, le pontife du baptême civil, M. Clovis Hugues, célébrait ou voulait célébrer « celle qu'Anglois brûlèrent à Rouen. » Nous n'en sommes plus à compter les « Naissances du Christ » ni les « Passions », qu'à certaines époques de l'année on produit sur des théâtres de fantaisie et même sur nos grandes scènes parisiennes.

De ce prétendu renouveau du christianisme beaucoup se sont émus. Des critiques trop enthousiastes y ont vu un retour vers la foi naïve des vieux temps. D'autres, et parmi eux des catholiques intelligents, ont commencé de craindre qu'à ces manifestations extérieures, la religion ne se rappetissât et ne se compromît. D'autres enfin, ont bien vu ce qu'avaient d'enfantin, de factice, de faux, ces tentatives d'hommes à la recherche de nouveau, d'étrange, de point vu encore, de contraire en apparence aux courants littéraires, auxquels tant d'autres, sans rien voir, sans rien désirer, se laissent emporter avec la foule.

Beaucoup, néanmoins, ont trouvé curieuse cette tentative. — Elle était fatale. C'est aux âges où, à Rome, l'on ne croyait plus aux dieux qu'on les a chantés le plus. Julien qui fut un athée composait des hymnes à Jupiter, et la Grèce déchue, en allée à Alexandrie, refaisait l'Iliade et la généalogie des dieux d'Hésiode et créait pour chaque mot une divinité nouvelle. Au milieu d'incroyants, celui qui chante les croyances disparues semble presque un héros et ceux qui se piquent de largeur de vue, le voyant faible, se croient obligés de l'admirer.

Ce n'est point de cette admiration à bon marché que devra se contenter le littérateur ou le poète de l'avenir, comme ce n'est point de la croyance factice de tous ces hommes qu'il fera son génie.

Le poète de l'avenir, celui qui voudra reprendre les traditions religieuses du pays ou de l'humanité devra, avant tout, se faire une âme vraiment et purement chrétienne.

Lorsque David a chanté les gloires de Dieu et sa puissance, et sa tente plantée dans le soleil, et son souffle qui passe dans les vents, David croyait à Jéovah. Lorsque Salomon disait la venue du Christ et son amour répandu sur l'Epouse, il voyait dans l'avenir l'œuvre d'émancipation, de liberté et de justice, comme un rayon d'une aurore divine réveillant le Monde de son nouveau chaos. Pour être poète il faut voir, il faut sentir, il faut croire, il faut vivre dans son œuvre. — Un écrivain sincère pleure sur la mort de ses héros, il assiste à leurs funérailles. Celui qui dira les funérailles du Christ, aura vécu avec lui ; il descendra par la voie douloureuse, et s'en ira, sanglottant, à la nuit ou sous le grand soleil, dans l'ombre du jardin des olives ; il heurtera sa marche incertaine aux racines des arbres séculaires, son front resplendira sur la colline en face, au delà de la Vallée de Gethsémahi et des écumes du Cedron, et il aura la ville entière dans ses yeux. Il croira, il verra. Il pourra chanter.

Et puis encore, il croira selon son temps et selon les hommes à qui iront ses paroles. Il ne traduira point l'Evangile ni le livre des psaumes. C'est là une œuvre trop souvent tentée, et à laquelle on a trop échoué. Que sont les cantiques de J.-B. Rousseau, voire les hymnes de Jean Racine ? Pâles copies, ébauches flétries de chef-d'œuvres : un Raphaël calqué par un élève de l'Ecole-des-Beaux-Arts. Et, en tout cas, ici, bien plus qu'en peinture, qu'importe la copie, puisque l'original est en toutes les mains ?

Ainsi, dire comme on l'a fait trop souvent qu'il fallait faire de la poésie sacrée avec les livres sacrés, n'est pas une impiété peut-être ni une profanation, mais c'est à coup sur un effort inutile et vain.

Demander à un homme, à un écrivain, semblable besogne, c'est demander à un historiographe la vie d'un saint qui vit, qui agit, qui répand ses miracles au vu et au su de tout un peuple de tous les peuples de l'univers.

Pour être Salomon et pour être David, il ne faut pas copier ce qu'on a vu, il faut voir. Pour voir, il faut regarder en soi et autour de soi, dans le présent toujours, dans l'avenir parfois, pour le deviner, dans le passé pour en faire du présent.

Si l'on chante Jésus-Christ, il ne faut pas prendre l'Evangile et traduire, il faut lire l'Evangile et chanter, dans le fils de Dieu d'il y a dix-huit siècles, non pas ce qui vit de lui, — car tout vit de ce qu'il fut vraiment, — mais ce qu'on sent le mieux, ce que sentent et voient le mieux les hommes pour qui l'on chante. S'il y a un saint dont on veut écrire le « miracle », il faut que ce soit un saint non pas moderne si l'on veut, mais adapté au poète, adapté au public, un saint qui ne soit pas seulement du ciel mais qui soit encore de la terre, pour celui qui parle et pour ceux qui écoutent : Saint-François d'Assises pour Verlaine et pour les âmes douces, charitables et jeunes, — Saint-Bruno, pour un Jean-Paul Laurens de la poésie, que je ne vois pas, pour l'abbé de Rancé, et pour les trapistes.

***

Un voyant et un croyant, pour ceux qui croient et qui voient comme lui, un esprit original, et qui cherchera l'inspiration et à qui Dieu la donnera ; voilà quel devra être le poète religieux de l'avenir.

Il aura sous sa paupière et le monde dans lequel il vit et qui change, et Dieu qui est immuable, — mais qui est à ce monde, quel qu'il soit, et qui vit en lui, puisque ce monde vit par lui, — il comprendra cet ensemble, et les détails de cet ensemble, et ce qui unit les hommes d'aujourd'hui aux Elus d'hier et au Dieu de toujours ; il sera un homme au dessus des hommes et le prophète, et le *vates* antique : voilà ce qu'il sera ou il ne sera pas. Depuis *dix-neuf siècles qu'il y a des chrétiens* et qui pensent, et qui écrivent et qui croient, cet homme n'est pas encore né.

Peut-être la grande poésie religieuse est impossible. Nous ne le croyons pas pourtant et l'idéal que nous venons de tracer, pour être un idéal, n'est pas impossible peut-être.

En tout cas, à côté de la littérature sacrée, une autre littérature plus humaine, mais saine et bonne quand même, peut vivre. Quelle devra être cette littérature ? Nous essaierons de le dire quelque jour, parlant tour à tour et selon les circonstances, du lyrisme, du drame, du roman et des genres nouveaux qui sont nés ou qui naîtront peut-être demain.

Victor Lodiel.

INFORMATIONS

M. Grosjean contre M. Melcot

Paris, 7 janvier.

M. Grosjean, juge à Versailles, ayant été deplacé par le garde des sceaux, à la suite de la dénonciation comme complice du complot faite contre lui par M. l'avocat général Melcot a assigné ce dernier devant le tribunal civil en 25.000 francs de dommages-intérêts.

Un crime

Marseille, 7 janvier.

Un crime a été commis l'autre nuit, vers minuit. Des passants ont trouvé, rue Granoux, le cadavre d'un chiffonnier nommé Tavero, qui gisait sur la chaussée, la tête presque séparée du tronc. Le vol n'a pas été le mobile du crime, puisque la victime avait encore sur elle une montre en nickel et un porte-monnaie contenant une petite somme.

Un orphelinat incendié

Castres, 7 janvier.

Un grand incendie s'est déclaré à l'orphelinat ; 1,500 mètres carrés d'habitation sont en flammes. Cent cinquante orphelins vont se trouver sans abri. Les autorités sont sur les lieux. La belle-mère du directeur est tombée morte de frayeur. On ignore les causes du sinistre. L'établissement est assuré.

Tamponnement

Rouen, 7 janvier.

Un tamponnement a eu lieu ce matin sur la ligne de Rouen-Orléans à Dreux.

Sept personnes de Rouen ont été blessées.

Aucune n'est en danger de mort.

Le parquet de Rouen est sur les lieux.

Déraillement

Dijon, 7 janvier.

Un train de marchandises se dirigeant sur Paris a déraillé à la halte de Thénissay. Sept wagons sont sortis des rails encombrant la voie. Il en est résulté un retard considérable dans les trains. Les dégâts sont purement matériels.

Mort d'un célèbre aéronaute

Londres, 7 janvier

Il est mort aujourd'hui, à Londres un aéronaute, M. Henry Coxwel, qui a eu une certaine célébrité.

Le 5 septembre 1862, lui et M. James Glaisher purent s'élever dans les airs à une hauteur de sept milles.

L'incident du « Bundesrath »

Berlin, 7 janvier

On dit que le ministère des affaires étrangères, étant toujours sans réponse de l'Angleterre, a rédigé une seconde note plus énergique.

D'après les journaux, le ministère épuisera tous les moyens diplomatiques pour faire respecter les droits de l'Allemagne.

Voyage impérial

Hambourg, 7 janvier.

On croit savoir ici que l'empereur et l'impératrice d'Allemagne entreprendront au mois d'avril un voyage à Rome.

Les souverains s'embarqueront ensuite sur le *Hohenzollern* pour visiter l'Egypte.

Coupable ou innocente

Londres, 7 janvier.

M. Arthur Newton, le solicitor de Louise Musset, condamnée à mort pour le meurtre de son enfant, a reçu une très importante déposition de Mlle Mary Teahan, qui prétend avoir remarqué deux femmes à la station où elle avait trouvé le corps de l'enfant, dont le portrait correspondrait avec celui fait par Louise Masset.

A la cour de Madrid

Madrid, 7 janvier.

Une réception militaire a eu lieu au palais, à l'occasion de la fête des Rois. Presque tous les généraux y assistaient. Le jeune roi occupait le trône, à côté de la régente. Il portait l'uniforme d'élève de l'Ecole militaire, avec la Toison d'or.

La démission du général Mirri

Rome, 7 janvier.

Suivant les journaux, le roi signerait un décret acceptant la démission du général Mirri, ministre de la guerre. L'intérim serait confié au général Pelloux.

Fièvre typhoïde

New-York, 7 janvier.

Une dépêche de Halifax annonce que sept cas de maladie que l'on craint être la fièvre typhoïde se sont déclarés à bord du *Montezuma*, un des transports prêts à emmener le second contingent canadien dans l'Afrique du sud.

DÉCENTRALISONS !

A l'heure actuelle, les traditions de nos provinces sont l'objet d'enquêtes successives. Le pittoresque du costume et des usages intéresse l'esprit, en un temps comme le nôtre où l'exotisme est à la mode, — tant à la mode que, si nous revenons avec plaisir aux choses de la vie familière, c'est encore par exotisme et parce que nous nous en sommes longtemps écartés. Toutefois, nous espérons que les Parisiens perdront, peu à peu, ce préjugé puéril, mais universellement répandu, qu'on ne saurait avoir de talent, de grâce et d'esprit que chez eux, qu'on n'est heureux que là, et que, comme dit le poète, *il n'est bon bec que de Paris*.

Il faudrait aussi que les provinciaux perdissent la superstition des Parisiens ; car, ils ont beau la dissimuler sous des dehors d'indifférence et de mépris, ils l'ont, ils l'ont plus qu'ils ne se l'imaginent eux-mêmes ; il leur serait salutaire d'observer un peu de près les gens de Paris. Si l'on arrive ainsi à ce que les provinciaux de France s'intéressent davantage et s'attachent plus étroitement à la ville ou au clocher natal, on aura contribué puissamment à écarter le danger qui résulte pour notre pays de l'extrême centralisation à laquelle il s'achemine. On ne peut plus aujourd'hui rester à la campagne : pour peu qu'un enfant soit remarquable dans un lycée de province, on l'envoie à Paris ; pour peu qu'on ait eu des mécomptes en province, on vient à Paris.

Le premier inconvénient de cet état de choses est d'encombrer la capitale, d'y amener plus d'estomacs qu'elle ne peut en nourrir, plus d'ambitions surtout qu'elle ne peut en satisfaire. Ainsi se forme la redoutable armée des mécontents, déçus, qui deviennent les haineux et les désespérés.

En même temps la province s'anémie. Les plus intelligents, les plus actifs l'abandonnent ; ceux qui restent ne sont plus capables de lui donner une vie intense et féconde. Encore quelques poètes, de place en place, mais ils sont isolés : ils se sentent si dépaysés dans leur terroir, qu'à la première occasion ils le quittent pour aller réciter leurs vers et chanter les *Chansons de chez nous*, à Montmartre ou à la Bodinière.

Ceux qui vont à Paris et qui ne sombrent pas du premier coup perdent bientôt leur caractère et leur personnalité. Leur individualité était inséparable de leur pays natal, avec ses traditions et ses mœurs. Pour ne parler que de l'art, il se produit chez nous ce qui s'est produit en Italie, il y a trois ou quatre siècles : les écoles provinciales, distinctes d'abord et puissamment originales ou vivantes parce qu'elles avaient leurs racines dans le sol même sur lequel elles se développaient, furent absorbées dans le grand mouvement de la renaissance générale, qui produisit sans doute des chefs-d'œuvre, mais aboutit bientôt à la banalité et à la convention.

Aujourd'hui, la nation de France, qui pourrait, qui devrait être riche et complexe, se simplifie et s'amoindrit. Il faut lutter contre l'excessive centralisation, le défaut contraire n'étant pas à craindre pour le moment grâce aux chemins de fer, grâce à tout l'organisme social actuel. Certes, il est nécessaire que tous les éléments du pays français soient rassemblés comme en un faisceau bien lié ; mais il serait mauvais de les voir se fondre en une maigre baguette.

Seulement, objecte-t-on, vous allez développer l'esprit de clocher, l'esprit mesquin des petites villes qui, de paroisse en paroisse, entretient de sottes rivalités et de misérables jalousies. Il faut apprendre aux provinciaux à aimer la France, aux Français à aimer l'humanité ! Oui, sans doute, et ce serait bien là l'idéal. Mais il y a des échelons vers l'idéal ; on n'y atteint pas d'un seul élan. Il y a des degrés dans l'amour des peuples, et chacun d'eux est bon, parce qu'il est un acheminement au degré supérieur. Ce n'est pas en éteignant chez le rural l'amour de son hameau, qu'on l'élèvera jusqu'à l'amour de la patrie. Le cœur de l'homme ne peut surpasser sa pensée, au delà des limites entre lesquelles son activité se manifeste. Les très grands esprits peuvent étendre leur amour jusqu'à l'humanité tout entière, plus loin encore, jusqu'à la création ou jusqu'à Dieu. Mais pour les autres, laissons subsister les amours plus restreints, les amours du clocher, qui sont nobles pourtant puisqu'ils sont déjà une forme charmante de l'amour.

H. D.

Le départ de Caër

Morlaix, 7 janvier.

Au moment où l'exécution du sinistre gredin Caër, condamné à mort par la Cour d'assises du Finistère, paraissait imminente, le bruit s'était répandu en ville que le misérable était dans un état de santé si déplorable qu'il paraissait impossible de pouvoir, au jour voulu, le conduire à l'échafaud.

Les médecins eux-mêmes se montraient fort inquiets et obligeaient Caër à prendre des remèdes qui ne paraissaient pas lui produire bien grand effet. La science semblait donc impuissante à guérir l'assassin, et ce fut M. Loubet qui remplit l'office du merveilleux guérisseur.

En effet, à l'annonce de sa grâce, Caër subit une transformation complète. Cette masse presque inerte se mit à sauter et à gesticuler comme un véritable chimpanzé. En n'entrevoyant plus la perspective de la *Louisette*, Caër avait retrouvé une vie nouvelle.

L'appétit lui revint instantanément, mais trop tard, car du jour de sa grâce, notre homme retombait à l'ordinaire de la prison, et ce n'est pas là que les dindes truffées figurent souvent au menu.

Toutefois, la boule de son retrouva ses faveurs dès que M. Chardon, procureur de la République et Creteaux, greffier, vinrent dans sa cellule lui annoncer que la clémence du président de la République s'était abattue sur sa tête pour l'empêcher de sauter. Caër ne manifesta pas la moindre émotion et considéra sans doute cette faveur inespérée comme chose à lui due.

Aussitôt après le départ du magistrat, un *frater* fut appelé à faire à Caër une toilette moins épouvantable que celle ordinairement pratiquée par Deibler. Les cheveux, la barbe furent l'objet d'une coupe à peu près élégante, et c'est la figure réjouie, le ventre déjà bedonnant que le gracié sortait samedi matin de la prison pour monter dans la voiture qui devait le conduire à la gare.

Très élégant dans son costume bas-breton, la veste courte, le pantalon à raies et le grand chapeau du Léon — qu'il ne faut pas confondre avec le grand chapelier parisien — Caër avait très bonne figure et ne ressemblait nullement à un homme qui vient de passer par les transes les plus affreuses.

Une dizaine de curieux à peine se tenaient aux abords de la prison. Il n'y a eu aucune manifestation.

Dans la voiture avaient pris place le maréchal-des logis-chef Reaux et les gendarmes Even et Larvor.

Deux cents personnes attendaient Caër à la gare. Au moment où le train s'est mis en marche pour Rennes, le malheureux a pu entendre le cri cent fois répété de « A mort ! » La population se montre très émue de ce dénouement inattendu. Les quatre crimes commis par Caër méritaient, d'après l'opinion publique, l'expiation suprême. La décision du Président de la République ne peut être qu'un encouragement pour les assassins qui, grâce à l'alcool, deviennent chaque année plus nombreux dans notre région.

Une nouvelle Université

Marseille, 7 janvier.

Le vieux conflit entre Aix et Marseille, au sujet de l'Université de celle-là, jalousée par celle-ci, vient d'être tranché fort heureusement par le ministre de l'Instruction publique. Aix gardera ses facultés de droit, de médecine, de lettres et de sciences. Elle ne sera pas dépossédée.

Mais notre vieille cité phocéenne aura, elle aussi, son Université, seulement une Université *sui generis*, moderne, adaptée aux besoins nouveaux, bref une université commerciale. Les deux organismes, au lieu de se contrecarrer et de se concurrencer, concourront au contraire à des buts différents. Leurs champs d'application respectifs sont trop vastes pour que des empiètements de l'une sur l'autre soient à redouter.

Mais la décision de M. Leygues, très ingénieuse dans l'espèce, a un mérite plus grand. L'idée d'ériger en université commerciale une grande ville commerçante comme Marseille est originale et marque une nouvelle orientation dans l'enseignement moderne. Jamais le moment n'avait été plus propice de stimuler l'initiative des commerçants.

Lorsque le mouvement commercial du globe se chiffre par 275 milliards, c'est à peine si l'exportation française entre en compte chaque année pour trois ou quatre milliards. Il faut aviser et trouver des solutions coûte que coûte.

Nos écoles supérieures de commerce doivent, pour n'être pas de simples boîtes où l'on va pour s'épargner deux années de service militaire, faire pénétrer dans la masse l'esprit d'initiative, et préparer leurs élèves à la pratique de la colonisation.

D'aucuns voudraient avec raison que les diplômés, hier des Ecoles de commerce, demain des Universités commerciales, soient astreints à un stage plus ou moins long dans telle ou telle exploitation industrielle ou commerciale, en France ou à l'étranger. Nous ne verrions aucun inconvénient aussi à ce que l'exemption des deux années de service militaire fût subordonnée à l'expatriation pendant un temps équivalent de nos futurs commerçants, industriels ou colons.

Un prince, dans un livre, apprend mal son [devoir,

disait Corneille, professeur de vertu, dont le meilleur élève a été Pierre le Grand. Un commerçant de même. Il lui faut voyager. L'émigration a repris doucement dans ces dernières années. Il faut l'encourager. Telle doit être l'œuvre des nouvelles Universités dont Marseille va la première faire l'expérience : favoriser l'émigration française et l'extension de notre mouvement d'exportation.

Il s'agit d'organiser ces organismes autrement que les Universités classiques, d'y appeler des explorateurs, d'anciens colons et non pas seulement des maîtres férus de la docte science des livres.

L'idée est bonne et louable.

Puisse l'application réaliser tout ce qu'on a le droit d'en attendre.

La Guerre du Transvaal

LA SITUATION

L'investissement doit se resserrer de plus en plus autour des places de Mafeking, de Kimberley, de Ladysmith, et la situation des assiégés doit être de plus en plus pénible. C'est ce qui explique pourquoi, l'autre jour encore, plusieurs des assiégés de Ladysmith, parmi lesquels on croit que se trouvait le docteur Jameson, sont sortis à tout risque et sont parvenus, à ce qu'il paraît à prendre du large. A Mafeking, le colonel Baden-Powell a tenté une sortie dont le résultat a été désastreux pour lui.

D'après le *Times*, les pertes de la garnison depuis le commencement du siège s'élèvent à 128 hommes, ce qui représenterait le quart de l'effectif.

Ces dépêches et ces informations qui nous donnent un tableau si sombre de la situation des Anglais, sont cependant encore bien optimistes, on peut le croire, en comparaison de la situation véritable. Nous ne savons toujours que ce que les Anglais veulent bien nous apprendre eux-mêmes, et dans la forme qui leur convient le mieux.

A Colesberg, le général French est toujours dans la même posture : il n'a pas pu occuper cette place quoi que l'on ait dit.

Au Natal, les escarmouches et les combats sont quotidiens aux environs de Colenso et de Ladysmith. La grande bataille que l'on nous annonçait a-t-elle été livrée ? Le général Buller a-t-il réellement le dessein de s'avancer vers Ladysmith ? En tout cas, tous ces mouvements de Anglais paraissent parfaitement stériles et tout le sang journellement répandu ne paraît être d'aucune utilité. Les hommes qui ont lancé une telle guerre et qui s'obstinent ont une responsabilité vraiment bien terrible. **H. D.**

Devant Colesberg

Londres, 7 janvier.

Le War Office publie la dépêche suivante sur l'engagement de Colesberg, dont nous parlions hier :

Le général French annonce le 4 janvier :

Mon flanc gauche, situé à environ trois milles au nord de Colesberg, a été attaqué ce matin, de bonne heure, par un millier de Boërs.

Un escadron des dragons de l'avant-garde les combattit avec beaucoup d'effet, mais, en raison du grand nombre de Boërs qui gagnaient du terrain en ouvrant un feu de mousqueterie et une canonnade avec leurs canons à tir rapide, six compagnies d'infanterie, soutenues par l'artillerie, furent chargées de les attaquer. En même temps, un régiment de hussards et une section d'artillerie sur le flanc droit obligèrent un grand nombre de Boërs à se retirer, mais quelques centaines d'entre eux se maintinrent sur un kopje.

Notre feu soutenu prépara le mouvement en avant de 150 hommes d'infanterie montée qui s'approchèrent du kopje en profitant des accidents de terrain, et, après avoir mis pied à

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

terre, s'emparèrent du kopje, capturant 19 prisonniers.

Les pertes boërs sont de 50 hommes.

Les Boërs ont découvert aujourd'hui de nouvelles positions à 5 milles au nord de Colesberg, avec deux groupes défendus par deux gros canons. L'intention évidente des Boërs était de rouvrir les communications avec Bactu. Les pertes anglaises sont d'un commandant tué, un commandant blessé et un lieutenant blessé ; une dizaine d'hommes ont été en outre légèrement atteints.

» Les pertes des Boers, le 1er janvier, ont été de plus de 50, dont deux fieldcornets, et de beaucoup de blessés.

» Un canon boër a été endommagé.

Le général Gatacre annonce que les Boërs se sont retirés à Stromberg ; autrement il n'y a pas de changement dans la situation.

« Les Boers occupent toujours de fortes positions au sud-est de la ville. »

La situation de Ladysmith

La Haye, 7 janvier.

Le *Bloemfontein Express*, arrivé par le dernier courrier, prétend savoir qu'un certain nombre de carabiniers du Natal ont déserté et ont amené du bétail dans le camp des Orangistes.

D'autre part, les cas d'insubordination seraient très fréquents dans l'armée assiégée, et le général White se serait vu obligé de faire fusiller 40 de ses soldats pour insubordination.

Anglais expulsés

Capetown, 7 janvier.

Le correspondant du *Cape Argus* à Lourenzo-Marquès télégraphie que cinquante Anglais, à Prétoria à Johannesburg, accusés d'avoir abusé de leur droit, ont été expulsés du pays.

Pour les Boërs

Paris, 7 janvier.

Le comité de la Jeunesse française en faveur du Transvaal organise pour le samedi 13 janvier, à la salle des Agriculteurs, 8 rue d'Athènes, une conférence présidée par M. de Mahy, député de la Réunion, ancien ministre de la marine — sur la guerre au Transvaal.

Revue de la Presse

Interview de M. Buffet

Du *Gaulois :*

— Que pensez-vous du verdict de la Haute-Cour ?

— La condamnation qui nous a frappés en est une surtout pour le gouvernement lui-même, et les vraies circonstances atténuantes sont celles que les sénateurs lui ont accordées à lui gouvernement, mais non à nous.

Encore, la peine appliquée à Déroulède et à moi est-elle, au point de vue pratique, plus compréhensible que celle de Guérin. On bannit les adversaires, on les jette au loin de leur sphère d'action, on paralyse leurs mouvements personnels en les consignant à la frontière. Mais combien est plus dangereux un détenu restant au milieu de ses amis !...

— Croyez-vous à une amnistie prochaine ?

— J'estime que le gouvernement, qui eût été fort gêné de notre acquittement et qui ne l'est pas moins du fiasco du procès, le sera bientôt plus encore de notre condamnation. Quand il le reconnaîtra, il y aura commutation de peine pour Guérin et amnistie pour les bannis.

» En ce qui me concerne, je jure bien que je ne ferai jamais la moindre chose pour que cette amnistie soit proposée. Et pourtant il est bien dur d'être exilé du sol natal.

— Quelles réflexions vous a suggérées l'attitude des sénateurs ?

— C'est M. Rane que j'ai trouvé le plus acharné, alors que, ancien conspirateur, il n'avait pas moralement, le droit de nous condamner, « même s'il y avait eu complot ». Que ne s'est-il rappelé celui qu'il prépara un jour avec Target, Ferdinand Duval et Edouard Hervé !

A quelque chose malheur est bon

De M. de Saint-Auban dans l'*Echo de Paris :*

L'heure a sonné des fermetés libératrices. A quelque chose malheur est bon. Aux cœurs anémiés il faut de brutales secousses. L'émotion qui nous étreint enfantera des courages nouveaux. Comme la vie des hommes, la vie des peuples est fécondée par les sacrifices ; car le mot de Pascal a un sens absolu, et toujours, qu'il s'agisse des collectivités ou des individus, la vie est un long sacrifice qui ne s'achève que par la mort. Nos yeux se dessilleront. La rudesse du spectacle guérira leurs myopies. Pour qu'on vît l'abîme où l'on roule, il fallait la leçon complète, il fallait que Déroulède, le soldat de 70; qui, prisonnier de l'Allemagne, regagna le sol natal en échappant aux gendarmes de Prusse, fût chassé du même sol entre deux gendarmes de France.

La fin

De Gyp, dans la *Libre Parole :*

Sans être somnambule, on peut prédire une fin sinistre et vilaine au gouvernement actuel. Le Loubet du Panama, de Dreyfus et de la Haute-Cour, s'évanouira dans une apothéose de drapeaux rouges, et ceux-là, ça n'est pas monsieur le ministre de l'intérieur qui les lui fera promener sous le nez comme à la fête de la Nation. Ça sera un peu tragique, beaucoup ridicule, et la Republique dreyfusarde aura vécu....

Et puis, on brûlera du sucre.

Et tout sera dit !...

Chronique économique et sociale

Conséquences pratiques de la théorie des rapports entre l'Eglise et l'Etat. — L'Etat et les Individus. — Qu'est-ce que la Liberté ? — La Liberté, notion morale. — Liberté, arbitraire, licence.

A quelles conclusions pratiques aboutirait l'application immédiate des principes que nous avons énoncés dansnotre précédentechronique relativementaux rapports de l'Eglise et de l'Etat ?

Certes, l'Eglise ne se montrerait pas exigeante et l'état de nos mœurs ne permettrait pas qu'elle le devint : au fond, chacun en est persuadé et si les intérêts politiques n'étaient en jeu, on s'empresserait de le reconnaître.

L'Eglise tout d'abord ne semble nullement disposée à se départir de cet esprit « de charité maternelle... d'indulgence et de condescendance » qui permit au Pape Pie VII d'accepter en l'an X « la convention proposée » par Bonaparte « de la manière la plus convenable, et de faire de la puissance apostolique l'usage que les circonstances extraordinaires du temps, le bien de la paix et de l'unité pouvaient exiger » de lui. Le régime du Concordat n'est pas, que je sache, sérieusement en question.

Elle demanderait seulement que l'on se souvînt de cette déclaration qui figure en tête de la Convention du 18 Germinal :

« Le gouvernement de la République Française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français. »

Et, que l'on consentît à en déduire quelques conséquences :

En la forme : en autorisant par exemple, la présence officielle de troupes aux cérémonies du culte ; en rétablissant les prières publiques « dans les églises », sans qu'il fût interdit d'ajouter avec l'article abrogé de la loi du 16 juillet 1875 : « et dans les temples », afin de respecter la liberté de conscience.

Au fond surtout : en assurant aux catholiques l'égalité dans le droit commun, et en n'exigeant plus des fonctionnaires l'abandon des pratiques religieuses librement observées.

Après cela, elle tiendrait principalement à ce que la morale du Christianisme continuât d'inspirer les décisions du Législateur et de guider les actes de l'Exécutif : nous verrons si ce vœu — car ce ne pourrait jamais être un ordre — comporterait au point de vue de la grandeur du pays, de la stabilité des institutions et de la solution des questions sociales des conséquences incompatibles avec les idées modernes et les exigences de notre civilisation, et nous reconnaîtrons, au contraire, la parfaite aptitude des doctrines de l'Eglise à s'adapter aux conditions sociales de notre époque.

Dès lors, il ne faudrait plus craindre d'en autoriser et même d'en favoriser la propagation dans les milieux où l'on ne demande qu'à l'accueillir et l'enseignement donné par l'Etat qui — à l'heure actuelle — est positiviste ou protestant (puisqu'il il y a des facultés de théologie protestante) devrait *aussi* se faire catholique pour les catholiques : c'est simplement logique et nécessaire, étant donné le caractère chimérique de la neutralité et nous n'en demandons pas, en somme, davantage ; sauf à garder par devers nous — en tout esprit de tolérance et de justice — notre idéal et nos espérances.

Ces quelques généralités suffiront, je l'espère, à déterminer le minimum raisonnable de nos revendications : elles n'ont rien, on le voit, de révolutionnaire, rien d'incompatible avec l'indépendance du pouvoir civil, rien d'opposé à la conception démocratique des Etats ; elles ne contrecarrent que l'esprit sectaire anticatholique qui n'eut jamais, si ce n'est par usurpation, le droit de s'identifier à l'esprit républicain.

***

II. — **Rapports de l'Etat et des individus.** — Avec ce second point de vue qui nous conduira logiquement à traiter le troisième : *Rapports des individus entre eux*, nous abordons véritablement l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise.

Elle est très complète, susceptible d'une grande précision et mérite d'autant plus d'être sérieusement étudiée qu'elle est plus ignorée ou méconnue des catholiques eux-mêmes, et cependant, si merveilleusement apte à résoudre tous les problèmes de l'heure présente.

Il faut bien le dire, la plupart de ceux qui vénèrent et croient observer les lois de l'Eglise ne s'y conforment, en général que dans la mesure où les exigences mondaines, où les préjugés politiques, où l'esprit de caste les tolèrent. C'est ainsi qu'au lieu et place du catholicisme pur et intégral, tel qu'il résulte de l'Evangile et des enseignements traditionnels de la Papauté, on a fini par substituer dans certains milieux un catholicisme mitigé et partiel, qui n'est point sans doute une hérésie, puisqu'il respecte les dogmes essentiels ; mais qui a perdu toute influence sociale parce qu'il n'est plus qu'une dévotion individualiste. Dans ces conditions, l'on a pu voir de nos jours un grand Pape, parlant au nom de Jésus Christ, n'être entendu que d'une partie de ses fidèles.

Oui, le catholicisme ne comporte pas seulement une morale individuelle ; il est aussi — et peut-être surtout — une admirable morale sociale : Dieu veuille que nous le comprenions, lorsqu'il est temps encore de la mettre en pratique pour le salut de la France !

***

Mais, revenons à la question même que nous avons posée : Quels sont les droits et les devoirs respectifs de l'Etat et des individus ?

Les limites naturelles et le but même de cette étude me font un devoir de généralise le plus possible ; c'est pourquoi je crois pouvoir me borner à l'examen de deux conceptions : celle de la *Liberté*, et celle du *Rôle de l'Etat dans l'ordre économique* qui renferment les éléments essentiels d'une théorie complète des rapports entre l'Etat et les individus.

— *Théorie catholique de la Liberté.* — Aucun terme n'a été plus violenté que celui-ci : *La Liberté*. On dirait que, depuis un siècle surtout, il sonne si doucement aux oreilles du peuple, qu'il suffise de le prononcer pour faire accepter les pires servitudes ou bien excuser les plus grands désordres. Sa véritable signification a presque toujours été méconnue.

Cela provient de ce que la notion de liberté est essentiellement une *notion morale*, et que trop souvent le cri de « Liberté ! » fut un cri de révolte contre les lois imposées par Dieu à la conscience humaine.

Toute définition de la liberté suppose l'admission préalable de deux postulats : 1° Celui d'une détermination respective du Bien et du Mal ; 2° Celui du libre arbitre humain.

L'homme pouvant choisir entre le Bien et le Mal, la liberté se définit alors :

Le droit de pratiquer le bien et de résister au mal.

Telle est notamment la conclusion de l'Encyclique « *Libertas præstantissimum* ». (Léon XIII, 20 juin 1887.)

Elle peut s'analyser — mais il faudrait la lire — en quelques mots :

Si vous n'admettez pas l'existence d'une Loi morale supérieure, il faut rayer de votre vocabulaire le mot de *liberté* pour y substituer celui de *licence* ou celui d'*arbitraire*.

De deux choses l'une, en effet : Ou bien, l'Etat, logiquement, autorisera tout : la débauche comme la vertu, la violence comme la charité, ce que nous appelons le mal, en un mot, comme ce que nous appelons le bien, et ce sera le désordre, c'est-à-dire la licence donnant aux plus forts et aux plus audacieux le droit de commettre tous les excès. — Ou bien, l'Etat, s'appuyant par exemple sur des considérations utilitaires dont il reste le seul juge, défendra ceci et permettrez cela : en ce cas, nous voici retombés sur le régime du bon plaisir, c'est l'arbitraire. En aucune hypothèse, ce n'est la liberté, parce que le fait — toujours possible néanmoins — de la révolte contre la tyrannie populaire ou gouvernementale ne peut plus être justifié.

Si le Bien et le Mal sont au contraire nettement délimités, la liberté étant un bien ne peut résulter d'un asservissement au mal. L'homme, remarquons-le bien, n'a par la faculté de ne pas choisir entre ceci et cela ; il faut qu'il se résolve en un sens ou en l'autre, qu'il obéisse à ses passions ou qu'il y résiste, qu'il méconnaisse ses devoirs ou les pratique ; l'usage qu'il fait à tout instant de son libre arbitre l'épuise aussitôt, et il se soumet par là même à l'influence choisie. La liberté n'est donc point encore *l'indépendance absolue* qui n'est en définitive qu'une chimère, car l'indépendance suppose toujours une dépendance inverse : on peut être indépendant de ceci ou de cela, on ne peut l'être de tout à la fois, sinon l'homme serait Dieu. Eh bien ! je le répète, la liberté est la dépendance librement acceptée du bien, et l'indépendance librement voulue du mal ? « *Vous connaîtrez la vérité*, dit l'Evangile (Joan VIII, 32) *et la vérité vous rendra libres.* »

Telle est la doctrine.

Pratiquement elle conduit à donner aux gouvernements *légitimes* le droit d'imposer des lois *justes*, et de contraindre les citoyens à l'obéissance.

Mais elle a pour conséquence aussi logique le droit pour les citoyens de résister aux lois *injustes* ou *mauvaises*, et celui de se révolter contre les gouvernements *illégitimes*.

La légitimité des gouvernements s'établit selon les principes que nous avons précédemment exposés sur l'origine et la constitution du pouvoir civil. Les lois s'apprécient, d'autre part, selon leur conformité ou leur non conformité aux règles de la morale chrétienne.

Et c'est ainsi que le Catholicisme peut fonder, sur les bases les plus solides et d'après les données les plus précises, la République libérale.

***

Mais, je crois entendre déjà les cris d'indignation du libre-penseur qui — partageant en philosophie les illusions politiques de la neutralité — s'imagine être *absolument* indépendant. Indépendant de la loi morale religieuse, peut-être ?.. mais indépendant de ses appétits, de ses intérêts, de ses haines mêmes, non point !

Quoiqu'il en soit, il s'écrie que voici le retour d'un *ordre moral*, et ce terme l'épouvante autant que celui de *Liberté* l'a séduit : En réalité, il ne les comprend ni l'un ni l'autre, puisqu'il les oppose alors qu'ils sont indissolublement unis.

Je lui montrerai, dans ma prochaine chronique, que *tous* les systèmes sociaux supposent un *ordre moral* : il faut choisir, voilà tout, et certes le choix n'est pas, à mon avis, embarrassant.

Ch. Bodin.

Billet du Matin

Les petits inconvénients d'une grande réforme

Je viens de recevoir une lettre bien curieuse et à laquelle, je l'avoue, je ne sais que répondre. Elle émane du gérant d'un cercle militaire :

« Monsieur, m'écrit-il, vous seriez bien complaisant, vous qui êtes si malin, de me tirer du cruel embarras où me plonge la dernière circulaire de M. de Galliffet. Je ne puis plus introduire ici d'autre journal que l'*Officiel* ; les bandes de cet estimable et volumineux recueil, dont ces messieurs conservent précieusement la collection, sont tout à fait insuffisantes pour subvenir à tous les besoins de la maison. Je ne puis plus faire un paquet, tourner un cornet de papier, papilloter ma femme et mes dix filles, sans parler des autres usages... Un morceau de journal peut présenter comme le journal entier de graves dangers pour la discipline, il faut que j'évite de laisser tomber le moindre feuillet sous les yeux d'autant plus avides de mes pensionnaires qu'ils seront plus privés de lecture : mon devoir avant tout... mais comment faire pour que mes intérêts n'en souffrent pas ?

« Veuillez agréer, *etc...* »

J'ai longuement réfléchi... sans avoir trouvé la moindre solution.

Aussi, pour mettre un terme à ma perplexité, ai-je résolu de mettre la question au concours : c'est fait.

La meilleure solution — qu'on se le dise ! — sera recompensée d'un abonnement à l'*Ouest-Eclair*.

L'Ami Jean.

Chronique locale

Justes récompenses. — M. Rousseau, ingénieur en chef des ponts et chaussées d'Ille et-Vilaine, vient d'être honoré d'une médaille d'argent pour le dévouement qu'il a apporté à la propagande en faveur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

M. Grimouprez, secrétaire général administrateur de la Société municipale de secours mutuels de Rennes, également très dévoué à cette œuvre, est honoré d'une médaille d'argent,

Tous nos compliments aux titulaires de ces distinctions.

Le nouvel organiste de Saint-Sauveur. — Par décision du conseil de fabrique du 7 janvier, M. Jean Rault vient d'être nommé organiste du grand orgue de Saint-Sauveur. Depuis longtemps ce jeune artiste semblait désigné pour occuper dans notre ville un des postes les plus importants. Doué d'une remarquable organisation musicale, M. Jean Rault, est appelé dans un avenir prochain à une superbe situation. Nous félicitons vivement M. Charles Henry, organiste de Saint-Germain, d'avoir fait un pareil élève.

Les aînés de sept enfants. — Le département qui a eu le plus d'exemptions cette année, au titre d'aîné de sept enfants, est probablement celui d'Ille-et-Vilaine : cent-quatre-vingt-dix-neuf jeunes gens remplissaient les conditions nécessaires pour être exemptés.

Adjudication des vêtements à délivrer aux gardes, concierges et agents de l'administration municipale. — L'adjudication de la fourniture des vêtements à délivrer aux gardes, concierges et agents de l'administration municipale pour une période de trois années, à partir du 1er janvier 1900, aura lieu le jeudi 25 janvier 1900, à trois heures de l'après midi, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville (Présidial).

Cette adjudication est divisée en deux lots distincts, savoir :

Effets d'habillement en drap et caoutchouc, 7,000 francs ; effets d'habillement en toile, 1,500 francs.

Caër à la prison de Rennes. — Caër, condamné à mort par la Cour d'Assises du Finistère, est arrivé à la prison de Rennes. A l'une des prochaines audiences, la Cour, toutes chambres réunies, procédera à l'entérissement de ses lettres de grâce, qui commuent la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Une singulière affaire. — Nos lecteurs ont pu croire à une erreur de notre part en trouvant dans le compte-rendu des débats correctionnels de Rennes l'affaire Trouvé, vendeur des *Nouvelles de Montfort*, poursuivi pour coups portés et blessures faites à plusieurs femmes du pays de Montfort.

Comment cette affaire a-t-elle été jugée à Rennes ? Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer, mais en tous cas, le fait mérite d'être signalé. Le prévenu Trouvé habite l'arrondissement de Montfort, ainsi que les trois ou quatre plaignantes. Les faits se sont passés à Montfort même, et l'on ne voit pas dès lors pourquoi les juges de ce siège n'ont pas été saisis de cette affaire. Bien que vendeur d'un journal gouvernemental, Trouvé ne doit pas être mis au-dessus des lois.

On a prétendu, nous assure-t-on, que le tribunal de Montfort s'était trouvé dans l'impossibilité de se constituer. La chose est possible, mais depuis la clôture de l'information, le dit tribunal a siégé nombre de fois et il est au moins étrange que l'affaire Trouvé n'ait figuré à aucun de ces rôles.

Que répondrait le Parquet, si Trouvé prétendait aujourd'hui que c'est à tort qu'il a été jugé par le tribunal de Rennes, incompétent, et s'il se refusait à reconnaître la valeur légale de la condamnation à trois mois de prison qui l'a frappé ?

Il y a cependant là un vice de forme qui saute aux yeux.

Presse rennaise. — Le nom de notre confrère Cravoisier vient de disparaître de la manchette du *Petit Rennais*. La succession du directeur politique doit être vacante, car la ligne reste en blanc. Y aurait-il des compétitions ?

Un artilleur noyé. — Depuis le 4 janvier, le nommé Jean-Louis Le Cléo, âgé de 23 ans, originaire de Treffrin (Côtes-du-Nord), soldat au 7e d'artillerie, 10e batterie, ordonnance d'un officier, était porté manquant au régiment.

Le Cléo était un garçon de bonne conduite, et sa disparition avait causé une surprise générale. On ne pouvait l'attribuer qu'à une cause accidentelle. En effet, hier dimanche, vers une heure de l'après-midi, on retirait de la Vilaine, à Saint-Cyr, près le garage des régates, le corps du malheureux artilleur. Dans ses poches on trouvait sa montre arrêtée à neuf heures vingt, ce qui indique l'heure de sa chute dans la rivière, et son porte-monnaie contenant une petite somme d'argent.

Le corps ne portait aucune trace de violence.

Le Café de la Comédie. — Rennes n'est pas gâté par l'abondance des cercles, et souvent l'on se demande où passer une soirée tranquille, entourée d'un confortable de bon aloi.

M. Paul Bertin, qui vient de prendre la suite des affaires de M. Baron, a complètement transformé le Café de la Comédie. Contrairement à une vieille légende, cet élégant établissement ne constitue nullement un groupe politique, et les clients qui l'honoreront de leur confiance peuvent être assurés d'y jouir de la plus entière liberté.

Ce serait faire injure à la réputation de cette vieille maison de rappeler qu'elle possède une superbe salle de billards, que le service est l'objet des soins les plus attentifs du propriétaire et que les consommations sont de premier choix et des meilleures marques.

CHRONIQUE THEATRALE

En soirée, dimanche, on nous a donné les *Deux Orphelines*, le drame populaire de M. D'Ennery, qui a toujours le don d'émouvoir les âmes sensibles. On passe tour à tour du rire aux larmes, sans même s'apercevoir de cette évolution rapide, et la pièce déroule une succession de tableaux, un peu terre à terre, mais jamais monotone.

L'interprétation, d'ailleurs, est assez bonne : il suffit de citer les noms de Mmes Frogerais, Hamelin, Monplaisir, Péant ; de MM. Dupart, Darlouis, Faucheux et Ravel, tous acteurs qui ont eu le don de nous faire passer, hier soir, une agréable soirée. Compliments à M. Monplaisir pour la savante mise en scène du drame : on sent que notre administration est là dans son élément, et qu'il a su prodiguer à cette représentation un soin particulièrement jaloux. Je l'en félicite.

Intérim.

Chronique régionale

ILLE-ET-VILAINE

Saint-Georges-de-Reintembault, 7 janvier.

Suicide d'un fermier. — Ces jours derniers, Lepauvre, domestique chez Lebouc, à Saint-Georges-de-Reintembault, se rendit au moulin-Colas pour y chercher de l'eau.

Ainsi qu'il en avait l'habitude, Lepauvre entra dans le moulin pour demander l'aide de Pigeon, le fermier, lorsqu'il aperçut celui-ci pendu à une solive, à l'aide d'une guide.

Il alla aussitôt chercher du secours, mais, malgré tous les soins, Pigeon ne put être rappelé à la vie.

Le suicidé avait eu une attaque de paralysie en mars dernier ; depuis il buvait beaucoup et ne jouissait pas de toutes ses facultés.

Pigeon avait 59 ans.

Dol, 7 janvier.

Achat de chevaux. — Le comité du Dépôt de Guingamp, se réunira à Dol le mardi 23 janvier à 9 heures du matin.

Conférence agricole. — M. Le Corre professeur d'Agriculture à Dol, fera une conférence à la Mairie de cette ville le dimanche 14 janvier.

Sujet : *De la fabrication du cidre.*

Tous les cultivateurs sont priés d'assister à cette conférence.

Conseil municipal. — *Séance du mercredi 3 janvier 1900.* — Présidence de M. Planson, maire.

Cette séance, qui était annoncée pour dix heures, n'a pu être ouverte qu'à onze heures 1/4, et encore a-t-il fallu aller relancer chez eux les conseillers retardataires pour atteindre le *quorum*.

Etaient présents : MM. Planson, maire ; Lamotte, adjoint ; Ham, Dutay, Lemarchand, Henry, Daumer, Tezé, Logunonné, Lequeu et Boulanger.

Absents : MM. Despas, adjoint ; Lechien, Miniac, Juguin, Maria, Derennes, Jouilles, Hirbec, Hamonet.

M. Lequen, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 novembre, qui est adopté sans observations.

M. le Président passe ensuite à l'examen des questions à l'ordre du jour.

La Sainte-Barbe. — Comme les autres années et sur la demande de M. Maria, le Conseil alloue une somme de 70 fr. à la Compagnie des Pompiers pour fêter la Sainte-Barbe.

La côte de la route de Baguer-Morvan. — M. le Maire donne connaissance au Conseil, qui s'y associe, d'un vœu du Conseil municipal de la commune de Baguer-Morvan, tendant à l'amélioration de la côte très dangereuse qui existe à la sortie du bourg, sur le chemin de grande communication de Dol à Baguer.

Concession d'eau. — M. Gasnier Duparc, qui a deux concessions d'eau, avait demandé qu'il y eût compensation entre elles.

Cette affaire avait été renvoyée, dans une précédente séance à la Commission des Eaux, qui a émis un avis favorable que le Conseil partage.

M. Flaux et plusieurs conseillers émettent l'avis que l'hospice pourrait prendre ce travail à sa charge et occuper les pensionnaires à ce service, le fumier serait utilisé à engraisser les prairies de l'hospice.

Toutefois M. Lequen fait remarquer que s'il en était ainsi, à moins d'une surveillance incessante, le travail commencé le matin ne serait pas terminé le soir qu'il serait préférable de recourir à l'adjudication.

M. le Maire dit qu'il a pressenti plu-

Feuilleton de l'*Ouest-Eclair* 21

LA

SARCELLE BLEUE

VIII

— Pas trop gros, pour ne pas abîmer la bête,

— Non, monsieur.

— Choisissez une petite brume.

Ils s'en allèrent, causant de la sorte, jusqu'au bout du porche. Là, M. Lofficial, qui n'était pas en tenue, s'effaça le long de la porte. Claude sortit, et, sur une poignée de main rapide, ils se quittèrent, l'un tout plein de sa propre joie, le second heureux de la joie de l'autre, comme il convenait à leurs deux âges.

Claude se rendit, sans plus tarder, chez M. Malestroit, lui exposa l'affaire, et reçut cette réponse :

— Une bonne partie, monsieur Claude, bien nourri, bien payé, pas grand'chose à faire, ça me va toujours, comptez sur moi.

Il alla ensuite chez Colibry, qui hésitait un peu, et finit par dire, de sa voix flûtée :

— Ça ne me convient guère, mais pour vous obliger, monsieur Claude, on ne demande pas mieux.

Le soir, dans sa bibliothèque, il feuilleta des livres d'histoire naturlle, pour y trouver la description de la sarcelle, la découvrit, la relut pour s'en mieux pénétrer. Puis il s'endormit, rêvant que la petite brume était venue, et qu'il tuait l'oiseau bleu, destiné à gagner le cœur du vieux père Maldonne.

IX

Vers le milieu de novembre, le temps se refroidit brusquement. Comme il passait devant la boutique du vannier, Claude s'entendit appeler.

— Monsieur, souffla bien bas Colibry, Malestroit dit que ça sera pour demain matin. Il a vu la cane bleue.

— Ce n'est pas possible !

— Comme je vous vois.

— Et vous êtes prêt ?

— Demain, si vous voulez.

— Alors, je prends cette nuit le train de trois heures. A quatre heures et demie, je serai là-bas. Et vous ?

— Oh ! nous, monsieur, nous irons coucher au bord de l'eau, pour être plus tôt parés. Malestroit dit qu'il le faut. Alors, moi, je le veux bien.

— Où vous trouverai-je ?

— Juste au bas du bien de M. Lofficial, tout proche le vieux pont.

Le lendemain, en pleine nuit, Claude, le fusil en bandoulière, enveloppé d'un plaid et d'un cache-nez, des gants fourrés aux mains, descendait du train, à l'une des stations voisines de la ville.

A de pareilles heures, les voyageurs sont rares. Il se trouva seul sur le quai et bientôt dans la campagne.

Pendant la première partie de la nuit, le temps était demeuré clair, avec une forte gelée. A présent, il faisait une brume intense. Claude marchait à grands pas sur la route. A droite et à gauche, il devinait la vallée, sans rien voir que de hautes branches de peupliers, qui sortaient tout à coup du brouillard, au-dessus de lui, comme pendues en l'air. De rares buissons, des coups d'estompe dans le gris universel indiquant une ferme ou un bois, on ne savait trop. La terre sablonneuse sous le pied annonçait le voisinage de la Loire. Cependant, des idées singulières venaient à Claude, une crainte très particulière à ces temps-là, celle d'errer à l'aventure sans avancer, sorte de vertige du silence de toutes choses, de ne pas entendre même l'écho de son pas, de ne pas voir à dix mètres devant soi, et de se sentir comme dans une petite île de quelques mètres de rayon, dans l'immensité trouble qui pèse, qui tourne, toute moite et glacé ensemble. Enfin, des voix lui arrivèrent de l'inconnu profond où il s'enfonçait. Il les reconnut. C'étaient celles de deux hommes. Il se mit à courir, pour achever de dissiper l'engourdissement qui le saisissait. Bientôt il arriva au pont, descendit le talus de la levée qu'il avait suivie, et aperçut Malestroit et Colibry, assis l'un en face de l'autre, sur le bord du bateau plat qui portait à l'avant une cage pleine de canards entassés.

— Il est grand temps, dit le maître charpentier. Embarquons, monsieur Claude, les vanneaux commencent à mouver !

Tous trois prêtèrent l'oreille.

On entendait, en effet, du côté des prairies inondées, quelque part au-dessus de la vaste nappe d'eau, dont le bord seul apparaissait, terne et froid comme une lame de faux, des cris très doux, clairsemés : le premier appel du matin sur les eaux. Claude prit place à l'arrière, les deux hommes plongèrent les rames dans le courant presque insensible qui venait, à travers le pont, des rives de la Loire, et le bateau s'éloigna, glissant au-dessus des prés, des talus, des bornes, des barrières, dans le vaste damier des saules plantés autour des champs.

La rive avait tout de suite disparu. La brume s'épaississait de plus en plus. Malestroit et Colibry, suivant une ligne diagonale, pointèrent droit sur la hutte, construction des plus primitives, tout simplement la chevelure d'un saule, ramenée en cône au-dessus du tronc et garnie à l'intérieur d'une palissade de roseaux. Claude grimpa dans l'abri.

Par devant, en demi-cercle, le maître charpentier disposa les canes. Il les retirait de la cage, une à une, leur attachait à la patte une corde munie d'une pierre, et jetait le tout par-dessus bord. La pierre tombait au fond, la bête nageait en se secouant, mais la corde l'empêchait de s'écarter, si ce n'est d'un mètre ou deux. Quand il eut fini, il rejoignit Claude dans la hutte.

— Toi, dit-il, en se penchant et le plus doucement qu'il put à son compagnon demeuré en bas, va où nous avons dit, et lâche tes mâlons au bon moment. Si tu vois de la sarcelle, surtout, lâches-en plutôt deux.

Colibry, transi de froid et ému de l'importance de son rôle, répondit un « oui » qui se confondit avec le soupir du vent, et, poussant à la godille le bateau, emmenant avec lui les mâlons, disparut derrière les cépées.

Claude, immobile, accroupi dans la hutte, le fusil entre les jambes, éprouvait l'anxiété délicieuse de la première heure d'affût. Les brins d'osier, de saule, de jonc dont il était enveloppé, recouverts d'une couche mince de glace, avaient des éclairs de diamant, et, malgré la brume, il voyait luire des étincelles partout, dans les ramures des souches fuyant en ligne pressées à droite et à gauche, le long des troncs que cernait le courant, sur la pointe des herbes mortes entraînées en îles minuscules à la dérive. La brume continuait de passer, en grandes ondes courbées comme des voiles, comme des outres d'un cristal dépoli, transparentes comme si chacune d'elles portait une lumière diffuse, un flambeau dont on n'apercevait que le rayonnement pâle. Partout, à la surface des prés inondés et bien au-dessus des arbres, c'était là même procession lente des ouates blanches, impalpables, poussées par le vent.

Tout en haut, cette blancheur s'atténuait, il s'y mêlait une nuance légère d'azur, et l'on devinait qu'au delà de cette muraille de vapeurs, le jour naissait dans le ciel clair.

Les cris d'appel se multipliaient, apportés de très loin par la brise et par l'eau. Sur les langues de terre émergées, dans le cercle mystérieux qui entourait les chasseurs, évidemment des bandes d'oiseaux de toutes sortes étiraient leurs ailes, et se préparaient à partir.

Un cri strident d'une cane près de la hutte, puis le chœur de toutes les autres, levant le bec du même côté, firent tressaillir Claude.

En l'air, à une demi-portée de fusil, un coup de vent subit claqua juste au-dessus de sa tête. Une trombe d'ailes de neige, affolées, désordonnées, avec des sifflements aigus, passa comme un éclair. Puis ce ne furent plus que des points noirs, en avant, un chapelet de balles s'enfonçant dans les brumes, puis, plus rien.

— Des vanneaux, murmura Malestroit. Attention ! Les canards vont venir.

En effet, les canes qui s'étaient remises à nager, tirant sur leurs pierres, s'agitèrent et chantèrent de nouveau. Un mâle, lâché par Colibry, s'abattit parmi elles. Claude chercha des yeux, dans le désert triste du ciel, la bande d'émigrants qu'annonçait cette entrée en scène des appeaux. Il l'aperçut à sa gauche, venant du sud. Elle remontait le vent en triangle, d'une allure égale, pareille à une fine découpure d'ombres. Elle passa, dédaigneuse de cette troupe d'apprivoisés qui la saluaient et se perdit au loin.

Un second canard, quelques minutes après, partit du pré voisin où Colibry veillait, et monta jusqu'au-dessus des brouillards. Cette fois, quand il redescendit, il ramena avec lui tout un vol de grands voyageurs aux plumes grises. Claude les vit tournoyer en spirales, dont les cercles se resserraient de plus en plus autour de la hutte.

René Bazin.

(A suivre)

sieurs cultivateurs pour faire ce service, notamment MM. Contin et Trécan, mais sans succès.

Enfin, finalement en attendant une solution définitive, le Conseil décide de demander à Davy à continuer son travail moyennant 30 francs par mois.

Atelier de charité. — Comme l'année dernière, dès que le froid s'est fait sentir, la municipalité a décidé d'employer une somme de 400 francs à la création d'un atelier de charité afin d'occuper les ouvriers sans travail à raison de 1 fr. 25 par jour, somme insuffisante dit M. le Maire, l'hiver étant rigoureux.

Cette mesure qui a occasionné en 6 jours une dépense de 185 francs, est approuvée par le Conseil.

Le Corbillard. — Sur la demande de M Maria, le Conseil décide que le corbillard de 3e classe sera mis gratuitement à la disposition de la Société de secours mutuels des pompiers pour l'enterrement de ses membres. Les pompiers feront le service de porteurs.

Bureau de bienfaisance et Hospice. — M. Juguin est nommé membre du bureau de bienfaisance et de l'Hospice, en remplacement de M. Lejamptel, décédé.

Le produit de l'octroi. — M. le Maire informe le Conseil que, pendant l'exercice 1899, les taxes principales d'octroi avaient produit 24,362 fr. 57 et les surtaxes sur l'alcool, 4,970 fr, 85 qu'on n'avait prévu au budget que 22,000 francs pour la première et 4,000 pour la seconde et qu'on réalisait ainsi un boni de 3,333 fr. 42.

Subventions à la Société de Secours mutuels. — Le Conseil accorde une subvention de 300 francs à la Société de Secours Mutuels des ouvriers dont la situation est précaire et reçoit les remerciements de M. Lemarchand, secrétaire de la Société.

Balayage des rues. — Le sieur Davy, balayeur, chargé spécialement du balayage de la Grand'Rue, à raison de 12 fr. par mois, en demande 30. Il a refusé les 25 fr. que lui a proposés M. le maire, menaçant de cesser le service si l'on ne faisait pas droit à sa demande, objectant qu'il est aidé par sa femme et son fils, qu'il a un cheval à nourrir et que le fumier ne se vend pas, les cultivateurs préférant acheter des engrais chimiques.

M. Fleury fait observer que les deux autres balayeurs, Lemercier et Pelé, en demanderont autant, bien que leur service laisse à désirer.

M. Lamotte dit que ce prix est trop élevé pour le travail qu'il y a à faire.

(A suivre)

Saint-Malo, 7 janvier.

Tribunal correctionnel. — *Accident.* — Chevalier, cultivateur à Saint-Méloir-des-Ondes est condamné à 56 fr. d'amende. Revenant de Paramé à une allure exagérée et sans lanterne, le 22 novembre, à 6 h. 1/2 du soir il blessa grièvement un passant devant le cimetière.

Abus de confiance. — Joseph Leclerc, marié, domicilié à Saint Cast, fit à Saint Servan, le 15 novembre, plusieurs commandes pour des bateaux terreneuviens, soi-disant amarrés dans le bassin. Les commerçants venus pour la livraison à l'endroit désigné ne trouvèrent ni l'acheteur ni les bateaux. D'autant plus mécontents qu'ils avaient généreusement régalé et hebergé Leclerc, qui n'avait point discuté sur les prix, ils portèrent plainte et Leclerc, déjà titulaire de six condamnations, en récolte une nouvelle ; trois mois et un jour de prison. Défenseur Me Brault.

Violation de domicile. — Théophile Roullier, qui quelque temps auparavant avait reçu l'hospitalité de M. Rosé, cultivateur à Saint Lunaire se représenta la veille de Noël en état d'ivresse chez son hôte. Ne recevant pas le bon accueil qu'il attendait il enfonça la porte. Le maître de la maison eut grand peine à le faire sortir. Pour ce bel exploit Boullier est condamné à 48 heures de prison.

Délits de chasse. — Sont condamnés chacun à 50 francs d'amende pour délits de chasse : Joseph S..., 15 ans ; Eugène L..., 29 ans ; Louis B..., 22 ans ; Jean T..., 16 ans ; tous les quatre du Minihic sur Rance ; Edouard M..., de Saint-Servan ; Jean D..., de Hirel ; Jean M..., de Cancale ; Pierre L... et Jules S..., des Marrettes, en Paramé ; Emile B..., de Cuguen ; Eugène B..., de Saint Briac ; Jules G..., de Saint-Malo ; François G..., de Saint-Servan. Ce dernier seul bénéficie de la loi de sursis.

Tribunal maritime commercial de Saint-Malo. — *Déserteur.* — Audience du 6 janvier, ouverte à trois heures, sous la présidence de M. le commissaire de la marine Adlus.

Le nommé Lucas, déserteur en 1896, du vapeur *Château-Lafitte*, sur lequel il devait prendre passage à destination de la goélette *Albatros*, appartenant à M. Riottau, député et armateur à Granville, a été arrêté par la gendarmerie à Combourg et traduit, le 6 janvier, devant le tribunal de Saint-Malo, qui l'a condamné à six mois de prison.

Montfort, 7 janvier.

Cours du marché. — Beurre, 2 fr. 80 le kilo ; œufs, 1 fr. 15 la douzaine ; veau, 0 fr. 80 le kilo ; porc, 0 fr. 90 le kilo ; mouton, 0 fr. 90 le kilo ; volaille, 3 francs le couple.

ETAT CIVIL. — *Décès.* — M. Adolphe Bauché, 46 ans, rue des Dames.

MORBIHAN

Vannes 7 janvier.

Avis d'adjudication. — La Compagnie des Chemins de fer d'intérêt local du Morbihan informe les entrepreneurs de travaux publics qu'elle procèdera le 27 janvier 1900 à l'adjudication des travaux du 1er lot de la ligne de Plouay à Ploërmel, du kilomètre 75-500 au kilomètre 89 254 35, sur une longueur d'environ 14 kil.

Les travaux, évalués approximativement à la somme cent cinquante-six mille faancs (156 000 fr.), comprennent les terrassements, empierrements, maçonneries, ouvrages d'art, construction des bâtiments.

Les entrepreneurs qui voudraient soumissionner devront en faire la demande à M. Delaunay, ingénieur de la Compagnie, rue Richemont, n° 43 à Vannes, au plus tard le 15 janvier, ils devront joindre à leur demande les certificats indiquant les travaux qu'ils ont exécutés.

Les soumissions devront être déposées au plus tard, le 27 janvier, à 2 h. du soir, aux bureaux de la Société, rue Richemont, n° 45, à Vannes. Elles seront ouvertes devant les soumissionnaires, le même jour à

Le Conseil d'administration.

Une dévouée. — Ce matin, à huit heures, ont eu lieu les obsèques de Sœur Marie-Honoré, des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Elle était l'une des plus vieilles de la communauté de Vannes et avait 42 ans de vie religieuse, c'est-à-dire autant de vie entièrement dévouée à soulager les misères et les infirmes.

Amour-propre professionnel. — Deux fantassins, en tenue de corvée, conduisaient une lourde charrette traînée par deux chevaux. Un passant trouve ce spectacle peu banal et regarde avec de grand yeux étonnés. S'en rendant compte, le pioupiou, avec force et dextérité, fait retentir un vigoureux de fouet.... « Je connais mon métier, espèce de badaud, semble-t-il dire ». Et l'autre de décamper, peinaud !!!

Nécrologie. — A 3 h. 1/2, a eu lieu l'enterrement de Mme Binda, commerçante, rue des Halles. Quatre religieuses gardes-malades tenaient les cordons du poële. Mme Binda était âgée de 31 ans et elle meurt après trois ans de maladie et de souffrances.

La Trinité-Perhoët, 7 janvier.

Ces pauvres Anglais! — On leur coupe les vivres ; pas seulement les Boërs, mais aussi, à leur façon, les cultivateurs du canton de La Trinité. Ils détruisent de plus en plus le gui de leurs pommiers ; ils ne pourront donc plus l'envoyer aux Anglais. Cependant, sans gui, pas de Christmas, et sans Christmas, pas moyen de vivre : milord souffre de la faim tout le reste de l'année pour se dédommager en ce jour...

Aussi nos bons laboureurs naturellement charitables, ont tardé le plus possible à couper toujours le verdoyant parasite, bien qu'il nuise beaucoup au pommier.

D'après les ordres de Madame l'Autorité, il devait avoir disparu complètement le 23 décembre 1899 et, en effet, on n'en trouve plus beaucoup.

Ce que Dieu garde est bien gardé. — Pendant un mois, le grain confié à la terre a paru pourrir et ne pas vouloir donner de germe. Les braves laboureurs s'en impatientaient. Mais neige et glace n'y ont rien fait et le grain conservé par Dieu commence à pousser sa petite tige hors de terre.

Priziac, 7 janvier.

Agressions nocturnes. — Le jeudi 28 décembre, M. Quéméner revenait de la foire de Kernascléden, en compagnie de sa femme et de ses deux filles. A mi-chemin entre Berné et Priziac, un individu caché derrière le talus tira sur eux deux coups de fusil. Les balles s'enfoncèrent dans les planches du char à bancs, mais les personnes n'eurent aucun mal. On soupçonne fortement le coupable.

Meslan, 7 janvier.

Le samedi 20 décembre, M. Jourdren de la commune de Meslan, rentrait un peu tard chez lui de la foire du Faouët.

A quelque distance de la ville il fut terrassé par un vigoureux gaillard qui lui a soustrait une somme de 320 francs dont il était porteur. Aux cris du malheureux on accourut de l'auberge voisine, mais c'était trop tard, le voleur était déjà loin.

Pareille agression a eu lieu déjà au même endroit, et on n'a jamais découvert le coupable. On se croirait en plein pays de brigands.

Lorient, 7 janvier.

Épaves. — Hier et avant hier on recueillit en rade deux pièces de bois neuf semblant être deux mâtures, mesurant de 15 à 16 mètres de longueur sur 40 centimètres de diamètre. En cas de renseignements à donner, prière de s'adresser au bureau de l'inscription maritime.

Postes et Télégraphes. — M. Denis, commis des postes et télégraphes à Lorient, est nommé en la même qualité en Algérie.

Hennebont, 7 janvier.

Etat-civil. — *Naissances.* — Anna, Marie Le Guelvouit ; Marie, Le Guevel ; Ferdinand, Mallot ; Pierre, Marie, Jouanna ;

Mariages. — Néant.

Décès. — Mathurin Le Gourièrec, 24 ans, époux de Jeanne, Marie, Le Goulvon ; Jeanne Le Falher, journalière, 64 ans, veuve de Louis Galven ; Jean, Louis Le Roux, 26 ans, cultivateur, célibataire.

Marché. — *7 janvier.* — Seigle, les 75 kil. 8 fr. 25 ; avoine, grosse 8 fr. 25 ; menue, 7 fr 25 ; blé noir, les 50 kil, 7 fr 87 ; Pomme de terre, l'hect. 2 fr 30 Veau amenés 70, vendus 70, prix 0 fr, 60 le kil. Moutons amenés, 15, vendus 15, prix, de 10 à 26 fr. l'un.

COTES-DU-NORD

Saint-Brieuc, 7 janvier.

Cour d'Assises. — L'assassin Jean-Baptiste (suite). — L'accusé persiste dans ses dénégations et donne un démenti formel aux nombreux témoins qui viennent établir sa culpabilité.

M. Le Bourdelès, procureur de la République, prononce un énergique réquisitoire. Les circonstances atténuantes n'ont pas été créées pour un tel misérable. Jean-Baptiste ne peut plus espérer maintenant qu'en la miséricorde divine.

Me Ollivier, défenseur, doit se borner à apitoyer le jury sur le sort de son malheureux client.

En terminant sa belle plaidoirie, le défenseur fait remarquer aux jurés l'importance du verdict qu'ils vont rendre. Même en déclarant l'accusé coupable de meurtre, la dualité de crimes, vol et meurtre entraîne la peine de mort. Il supplie les jurés d'accorder du moins à son client les circonstances atténuantes qui, seules, peuvent lui éviter l'échafaud.

Le jury a délibéré pendant trois quarts d'heure environ. Il a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions, sauf la préméditation d'homicice volontaire et les blessures au gardien Foquet.

En conséquence, la Cour a condamné Jean Baptiste (Gustave Joseph), dit *Poupart* aux *travaux forcés à perpétuité.*

La foire des Rois. — La foire du samedi 6 janvier n'a pas donné lieu à de grandes transactions, à part les bonnes vaches laitières qui se sont bien vendues : les autres bestiaux ont trouvé peu d'acheteurs. Il y avait baisse sur les porcelets ; les porcs gras ont été vendus 0 fr. 90 le kilo sur pied.

Nécrologie. — M. Edouard Nomy, ancien greffier de la justice de paix, ancien administrateur de la caisse d'épargne, est décédé hier, rue de Couëdic, dans sa 63e année.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi.

Mort subite. — La veuve Botrel, née Couyette, a été trouvée morte dans les prairies voisines de Binic. On attribue sa mort à une congestion par le froid de la nuit.

Binic, 7 janvier.

Mort subite. — Les morts subites sont fréquentes dans notre région. En voici encore une nouvelle à enregistrer. On a trouvé dans les prairies voisines de Binic une veuve Botrel, née Gouyette, qui était morte subitement, saisie dans la nuit par le froid.

Pontrieux, 7 janvier.

Grève. — Mardi, au moment de l'ouverture des ateliers, 4 ouvriers machinistes de l'importante cartonnerie de MM. Huet frères ont réclamé, avant de commencer le travail, le renvoi du contremaître de l'usine. Le patron ayant refusé de faire droit à leur demande, les machinistes ont quitté immédiatement la cartonnerie qui a dû être fermée, les autres ouvriers ne pouvant travailler par suite de l'arrêt des machines.

Les grévistes reprochent au contremaître — un Auvergnat — sa dureté envers eux et les propos insultants, tels que « sales Bretons », qu'il leur adresse. Ils paraissent décidés à ne reprendre le travail que si satisfaction leur est donnée.

FINISTÈRE

Saint-Thégonnec, 7 janvier.

Tamponné par un train. — M. Grall, huissier à Saint-Thégonnec, a été tamponné par le train 148, à la halte de La Roche.

Son état est très grave.

LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes, 7 janvier.

Un nouveau candidat sénatorial. — Le groupe dreyfusard nantais qui cherchait depuis longtemps un concurent à opposer au général Mercier, vient de le trouver en la personne de M. Riom, ancien maire de Nantes, membre actif des loges maçonniques.

Aux dernières élections municipales, M. Riom avait été battu par les socialistes MM. Brunellière, Chevé et Portais.

La majorité dreyfusarde du Sénat, se recrutant parmi lea blackboulés du suffrage universel, le choix de M. Riom paraît judicieux.

Saint-Nazaire, 7 janvier.

Trouvée morte. — Hier soir, la nommée veuve Bastel, âgée de 75 ans, demeurant rue du Dolmen, 3, a été trouvée morte dans sa chambre où elle vivait seule.

Mort subite. — Jeudi, vers 2 heures du soir, un sieur Etienne Macé, 68 ans, ex-maître au cabotage connu sous le nom du capitaine Macé, demeurant rue du Croisic, 69, chez la veuve Gorcion, a été trouvé mort dans son lit par suite d'une congestion.

Savenay, 7 janvier.

Suicide. — Le nommé François-Etienne Lejeune, âgé de 15 ans, qui ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés s'est pendu dans un champ de la commune de Savenay, le 3 janvier courant.

Le Croisic, 7 janvier.

Un cadavre. — La veuve Cavalin-Bourdic, âgée de 69 ans, demeurant à Batz, a été trouvée morte dans la garenne de Berdoux entre le haut du Croisic et la gare de Batz.

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 Millions

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence, Paris

AGENCE DE RENNES — 14, RUE LE BASTARD

TÉLÉPHONE

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe. — *Ordres de Bourse* (France et étranger.) — Souscriptions sans frais. — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit foncier. Bons à lots de l'Exposition de 1900. — Bons Panama, etc.) — *Escompte* et *Encaissements de coupons.* — Mise en règle de titres. — *Avances sur titres.* — *Escompte* et encaissement d'effets de commerce. — Garde de titres. — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages. — Transports de France (France et étranger). — Billets de crédit circulaires. — Lettres de crédit. — Renseignements. — Assurances. — Services de correspondants, etc.

Location de Coffres-forts

La **Société Générale** tient à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des *coffres-forts* entiers ou des *compartiments* de *coffres forts*, au Siège Social, à la **Succursale de Rennes**, et dans les principales Agences.

Compartiments depuis 5 fr., *par mois* ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

La **Société Générale** possède : *58 bureaux à Paris et dans la banlieue, 263 agences en province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'étranger.*

NOUVELLES DE LA NUIT

(Service spécial de l'Ouest-Eclair)

M. Déroulède

Milan, 7 janvier, 8 h. s.

M. Déroulède a pris aujourd'hui, à 12 h. 20, l'express de Gênes. Il s'embarquera demain à bord d'un bâtiment de la compagnie Kubattino, à destination de Barcelone : Il compte arriver dans cette ville, mercredi après midi. Le proscrit est accompagné de son médecin le docteur Devillers.

A Ville-d'Avray

Ville-d'Avray, 7 janvier, 8 h. s.

Le pèlerinage annuel au monument de Gambetta a eu lieu aujourd'hui aux Jardies. Le cortège a été accueilli en gare de Sèvres par les maires des communes limitrophes. On y remarquait M. Cazot, questeur du Sénat, président de l'association Gambettiste, les représentants des ministres de l'Intérieur, de la Justice et de la Guerre, MM. Lalance, ancien député protestataire, des délégués portant des couronnes cravatées de rubans tricolores.

M. Décherac, maire de Sèvres, a pris le premier la parole.

Devant le monument, il a dit que la République était entre des mains fidèles, capables de la défendre et de la faire respecter, et que la mémoire de Gambetta guidait dans son œuvre le président du conseil.

M. Cazot a répondu : La mémoire du patriote que fut Gambetta nous commande d'oublier de misérables querelles. Elle nous le commande au nom de la patrie mutilée et dont le flanc saigne sur la frontière.

Jamais un appel à l'union et à la concorde ne fut plus nécessaire. Si, par malheur, cet appel n'était pas entendu, ce monument qui porte les mots *pro patria*, resterait debout pour l'éternelle confusion de ceux qui fomentent dans le pays le trouble et la discorde.

Après ces discours, les délégués ont visité la maison et ont pris part à un banquet offert aux frais des municipalités.

Les grèves

Saint-Etienne, 7 janvier, 9 h. s.

M. Jaurès a fait ce matin une conférence d'adieu à la population ouvrière. Il a traité du socialisme et de son rôle dans l'avenir de la classe ouvrière, s'autorisant du résultat acquis dans la dernière grève, pour inviter les travailleurs stéphanois à se rallier à la grande cause socialiste.

Bien que les auditeurs fussent nombreux, les organisateurs s'attendaient à une affluence plus considérable.

Aucun incident ne s'est produit.

D'autre part, la décision prise par les tisseurs permet d'espérer une prompte solution du conflit. Les ouvriers ont décidé en effet, d'accepter les prix du nouveau tarif et s'en remettraient d'un arbitrage sur la question de la mise en train et de la coupe.

Le ministre de l'Instruction publique à Lyon.

Lyon, 7 janvier, 9 h. 50 s.

M. Leygues, accompagné de son chef de cabinet, est arrivé ce matin. Il vient présider l'inauguration de l'Institut chimique. A 9 h. 50 a eu lieu la première cérémonie : inauguration du buste de Jules Raulin, le fondateur de l'Institut. Ce buste est placé à l'entrée du vestibule d'honneur. M. de Lanessan, ministre de la marine était arrivé hier. Il a assisté à la cérémonie. Près de lui, on remarquait de nombreuses personnalités.

M. Compayré, recteur de l'Université a prononcé une courte allocution. M. Leygues a répondu, puis M. Barbier, professeur à la Faculté des sciences, a prononcé l'éloge de M. Raulin.

Le Ministre a remis, à la fin de la cérémonie, les insignes d'officier de l'Instruction publique à M. Aubert, sculpteur.

Les assistants visitèrent ensuite l'Institut, dont l'inauguration a eu lieu cet après midi.

Ce soir, un grand banquet a été offert par le conseil de l'Université.

La guerre du Transvaal

Une nouvelle tendancieuse

Londres, 7 janvier, 9 h. s.

Un télégramme de Capetown affirme que le général French aurait définitivement pris Colesberg. Le War Office refuse de confirmer cette nouvelle.

La colonne de lord Méthuen

Londres, 7 janvier, 9 h. s.

Le ministère de la guerre a reçu de lord Methuen, des nouvelles qu'il ne veut pas communiquer. La santé du général est, paraît-il, mauvaise, ce qui expliquerait en partie l'inaction de ses troupes.

Dans les cercles militaires, on donne à l'affaire de Douglas, une tournure tout autre que celle présentée par les dépêches officielles.

Il paraît certain que le général Babington, détaché par lord Methuen, devait tenter de donner la main, au 1er janvier, à la colonne volante du colonel Pilcher. Or, la jonction ne put s'opérer. Le général Babington dut rebrousser chemin et le colonel Pilcher abandonner Douglas, tous deux sous la menace d'un désastre imminent.

DERNIÈRE HEURE

Les grèves

Rive-de-de-Gier, 8 janvier, 7 h. s.

Les mineurs de Grand'Croix ont décidé de reprendre leur travail demain, à la première heure.

La guerre du Transvaal

Nouvelle défaite anglaise

Londres, 7 janvier, 9 h. s.

Le War Office annonce que la situation du général French n'a pas changé. Cependant, sur son ordre, quatre compagnies du 1er régiment Suffolk ont attaqué au lever du jour une colline située à un mille du camp.

Le lieutenant-colonel Watson, qui commandait cette colonne, ordonna l'assaut, mais il fut blessé aussitôt. Se voyant dans un état d'infériorité, il commanda à ses troupes de battre en retraite ; les trois quarts des Anglais purent prendre la fuite ; mais le reste, 70 hommes, dont 7 officiers, furent faits prisonniers.

Une dépêche du général Withe annonce qu'à la date du 6 janvier il a repoussé un détachement de Boërs vers le Sud, mais ceux-ci étaient très nombreux et il considère une nouvelle attaque de leur part comme très imminente.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

En vertu d'une disposition récente, les émissions de la Compagnie de l'Ouest se font maintenant au choix des souscripteurs, en obligations 3 0/0 ou en Obligations 2 1/2 0/0.

Ces deux types de titres donnent, comme placement, la même et complète sécurité, mais ils ont chacun des avantages propres répondant à des convenances différentes.

Si l'on recherche le revenu actuel le plus élevé, on préfèrera les Obligations 3 0/0 qui, au nominatif, rapporte un intérêt, net des impôts existants, de 3 fr. 15 0/0, indépendamment d'une prime au remboursement de 40 francs.

Aime-t-on mieux sacrifier un peu sur le revenu actuel, on choisira les Obligations 2 1/2 0/0 dont l'intérêt, net d'impôts, ressort à 2 fr. 92 0/0, indépendamment d'une prime au remboursement qui atteint 86 francs, soit plus de 20 0/0 du capital placé.

Nous rappellons que les souscriptions sont reçues, sans aucuns frais, sous la forme nominative ou sous la forme au porteur, dans les gares de :

Rennes, Betton, Noyal-Acigné, Retiers Janzé, Corps-Nuds, Martigné-Ferchaud, La Guerche-de-Bretagne, Argentré, Bonnemain, Montfort-sur Meu, Combourg, Ploërmel, Mauron, St-Méen, Brûz, Guichen, Bourg-des-Comptes, Messac, Fougeray-Langon, Avessac Redon, Montauban-de-Bretagne, Caulnes Plénée-Jugon, Broons, Châteaubourg.

Pour paraître en février

Ch. BODIN

La République libérale

ET LE

Catholicisme

(Extraits du journal l'Ouest-Eclair).

Brochure in 8°. — Prix : 1 fr. 50

Cette brochure sera offerte en PRIME à ceux de nos abonnés qui nous en feront la demande.

BIBLIOGRAPHIES

Les Directions pontificales politiques et sociales, par L. Dehon, prix 2 fr., port en sus 2 fr. 40.

Le Pape, les catholiques et la question sociale, par Léon Grégoire (Goyan), prix 2 fr. 76, port en sus 0 fr. 22.

FEUILLETON DE L'*Ouest-Eclair* (52)

LE PARDON DU FORÇAT

GRAND ROMAN

DE MŒURS CONTEMPORAINES

PAR

Maxime VILLEMER

Deuxième Partie

CHAPITRE VI

Et cette pensée, avec laquelle nuit et jour elle vit, est une épouvante pour elle.

Et prenant Julien à part, elle lui dit :

— Vous verrez peut être Marcel au presbytère, dites-lui, je vous en prie, combien sa décision de quitter la France me peine. vous lui direz, n'est-ce pas ?

Elle comptait sur tout le monde, sur l'influence des uns et des autres pour retenir Marcel près d'elle.

Cette pensée de départ était une grande douleur pour la pauvre mère et cependant Marcel persistait dans sa résolution.

La mort tragique de son père avait assombri à jamais le noble caractère de Marcel.

C'était le monde qu'il voulait fuir.

— Je ne dirai rien à Marcel, répondit Julien avec douceur.

Et comme elle s'étonnait.

Il ajouta :

Marcel ne m'écouterait pas, son cœur est fermé pour moi à tout jamais.

Madeleine frissonna.

Ils étaient seuls maintenant ; le docteur s'en était allé voir ses pensionnaires ; et dans les allées silencieuses, ils pouvaient causer sans contrainte.

— Oui, je le sais, il ne vous aime pas comme vous le méritez, mais un jour il vous aimera de tout cœur, et ce jour est proche, j'en ai la conviction profonde.

Dieu lui ouvrira les yeux, soyez-en sûr, — il verra quelque jour combien était grande et injuste son indiférence pour vous mon petit Julien.

Elle reprit :

— J'ai été aussi injuste autrefois, et cela me fait souvenir d'une visite que me fit votre mère dès le lendemain de l'arrestation de votre père,

Pauvre femme ! elle me suppliait d'aller crier aux juges l'innocence de ce malheureux Merlot. J'ai été cruelle ! hélas ! le malheur rend méchant, atrophie le cœur.

Je n'ai rien voulu faire pour elle ; Marcel et moi, nous l'avons maudite, comme nous maudissons la race de celui qui était accusé du crime qui me faisait veuve, et mon fils orphelin.

Et depuis, je me suis reprochée bien souvent de ne lui avoir pas tendu la main.

— Je le sais, vous êtes bonne, fit Julien.

Et avec une amertume profonde il reprit :

— Je vous en prie, madame Mornas, ne revenons pas sur ce sujet, il est trop douloureux, et il me brise le cœur.

Ah ! mon pauvre Julien.

— Je n'en veux pas à Marcel, peut être aurais je fait comme lui, il est des sentiments dont on ne peut se rendre maître et dont on n'est point responsable.

Elle le regardait avec admiration ; cette grandeur d'âme la stupéfiait.

Elle pensait :

C'est bien là le digne élève de l'abbé Frankel.

En effet, élevé à Stanislas, et guidé par des maîtres éminents dont toutes les pensées, tous le actes d'une haute portée philosophique, Julien y apprit à se dévouer pour le autres.

Dans ce milieu austère s'étreignirent toutes les rancunes et haines sociales qui dès son plus jeune âge enflèvraient son esprit.

La religion chrétienne avait apaisé toutes ces colères ; toutes les tempêtes de cette nature ardente.

CHAPITRE VII

Perdant quelques instants Julien suivit des yeux Madeleine qui se dirigeait vers l'infirmerie, puis tranquillement il prit à droite un chemin bordé de haies vives et il entra pour s'habiller.

Un quart d'heure après il prenait le bateau qui devait le conduire à Garches.

Le jour commençait à tomber quand il sonna à la porte du presbytère de l'église où l'abbé et le général venaient de se mettre à table près des fenêtres largement ouvertes pour laisser pénétrer les émanations du jardin, Mariette toujours en retard quand il s'agissait du dîner, épluchait la salade.

Près d'elle un gros chat ronronnait en la regardant.

Depuis le matin Mariette était très en colère. Espérant recevoir Julien et Madeleine, elle avait mis tous les petits pots dans les grands, — tué un poulet, étranglé un lapin, cueilli une coupe de fraises, et de toutes ces choses, il ne restait rien.

Rien n'était resté pour le petit, si l'envie toutefois le prenait de se raviser et d'arriver en même temps que sa dépêche.

Ce soir, pot-au-feu, salade et pas autre chose.

Ah ! mais non, pas autre chose, et tout en épluchant une grosse laitue, elle faisait ses comptes.

Cinq francs avaient été dépensés dans la journée ; — et en y songeant, son bonnet presque toujours mis se dressait sur sa tête.

— C'est-y pas Dieu possible, — cent sous...

Et encore, n'avait elle acheté ni poulet, ni lapin.

De la salle à manger, elle entendait le général qui la complimentait sur sa cuisine, tout était trouvé excellent, mais peu lui importait, ces éloges-là la laissaient indifférente.

C'était la dépêche, la fameuse dépêche de Julien, annonçant qu'il ne viendrait point, qui tout de suite ferma son cœur, fit monter à ses yeux des larmes et des flammes de colère.

D'un coup d'œil elle envoya le chat rouler sur la pelouse, et comme la bête revenait se poster devant elle, elle lui lança un panier à salade.

— Tiens, sale bête, t'en iras-tu ?

— Ce n'est pas gentil cela, fit une voix bien connue derrière elle, — non maman Mariette ce n'est pas bien.

Je croyais que tu aimais Tiotio, bien plus que ça, c'est moi qui l'ai élevé, qui lui ai donné ce petit nom, t'en souviens tu ?

Mariette bouche bée, ne bougeait plus, dans ses gros yeux flétris par l'âge de grosses larmes coulaient.

— Ah ! mais non, tu ne vas pas pleurer maintenant, fit le jeune homme en obligeant la vieille servante à se lever.

— Voyons, pose ta salade, et viens donc m'embrasser.

Et malgré elle, il la prit dans ses bras et l'embrassa sur les deux joues, disant en riant à chaque baiser donné et reçu.

Voici celui d'hier, celui d'aujourd'hui, celui de demain, — es-tu contente maintenant ?

— Si je suis contente, si je suis contente, mon petit Julien, criait elle, la voix tremblante, tu le demandes ; tu le sais bien cependant. Mais ce qui me bouleverse, vois-tu, c'est que tout à l'heure, tu vas faire un bien mauvais dîner. Ils ont tout mangé à déjeuner, tout, tout, et notre curé toujours si sobre s'en est donné à cœur joie.

Et consolée quelque peu elle reprit :

— Mais je t'ai gardé ma part, une cuisse de poulet froid, je veux tout de suite te faire une omelette au lard.

Riant maintenant, elle ajouta :

— Comme tu l'aimes, tu sais.

— C'est parfait, mais achève donc d'éplucher la salade,

Ou si tu veux, je vais t'aider, donne moi un peu le panier, et le sceau pour la la laver, tu vas voir ?

Et en riant, il se mit à éplucher la laitue, — lavant avec soin les feuilles les unes après les autres.

— Oh ! celle-là sera bonne, tu peux y ajouter des œufs, dit Julien, — et en riant il entra dans la salle à manger.

— Enfin, te voilà, s'écria l'abbé.

— Bonjour, jeune homme, dit le général en se levant.

— Et pourquoi n'es tu pas venu ce matin ?

— Le docteur Dubois était absent ; du reste, vous devez le savoir, monsieur le curé, puisqu'il était ici ? — Puis j'ai eu une visite très importante.

— Bah ! tu auras toujours raison.

Et il ajouta :

— C'est bien, mange la soupe et tu nous raconteras ça tout à l'heure.

Le général était toujours vivement impressionné en examinant ce beau garçon, le fils de ce communard de 1871 et de cette femme du peuple que tout le quartier du Panthéon avait surnommée la révoltée, — puis le visage de Julien tout en exprimant l'énergie était plein de douceur.

L'éducation chrétienne qui étouffe tous les mauvais instincts de la jeunesse peut aussi dompter les hommes, pensait le général, — et il admirait son cher Ollivier qui a lui tout seul avait opéré le sauvetage de cette âme et de cette intelligence.

— Tu avais tout à l'heure une grave communication à me faire, dit l'abbé en souriant, maintenant que tu as mangé la soupe, je te donne carte blanche, parle ! dis-moi quelle est cette visite qui t'a ainsi bouleversé.

— Le comte de Fenestrange et mademoiselle Espérance Danglard, sont venus aujourd'hui à la maison Dubois.

(A suivre)

BULLETIN COMMERCIAL

CÉRÉALES ET FARINES.

Paris, 7 janvier.

Farines de consommation. — Les cours s'inscrivent sans changement ; la vente est toujours calme en Algérie.

La marque de Corbeil est cotée 28 francs. les 100 kil. nets (43,96) les 157 kil. nets.

Farine fleur. — Le courant du mois est fait à 24.15, puis à 24.10 ; février vaut de 24.25 à 24.50 ; mars-avril sont fait à 24.70; les 4 de mars sont demandés à 24.85, offerts à 24.95 ; les 4 de mai ont acheteurs à 25.15, vendeurs à 25.25.

En Amérique : Hier, à New-York, le froment a baissé de 9 à 12 centimes, et à Chicago de 15 à 17 centimes par 100 kilos.

Au marché au blé. — Les affaires sont très calmes ; la tendance est faible. Le courant du mois se cède à 18,20 ; février vaut de 18,40 à 18,45 ; mars-avril valent de 18,75 à 18,80 ; les 4 de mars ont acheteurs à 18,95, vendeurs à 19 fr.; les 4 de mai sont demandés à 19,20, offerts à 19,25.

Avoine. — La tendance est soutenue au début, mais les cours dénotent peu de changement. Le courant du mois est fait à 16,20 ; février est demandé à 16,30, offert à 16.45 ; les 4 de mars sont cotés 16,75 à 17 fr.; les 4 de mai sont payés 17 fr.

Nantes, 6 janvier.

Blés. — Indigènes, 17 à 17.75 suivant qualités et provenances. Seigle, 13 à 13,25. Orge, 17 à 17,25. Avoine, 16,50. Le tout aux 100 kil. Farines, de cylindres, 38.50 à 39.50 ; de meules, 36 à 37 fr. les 157 kil.

HUILES

Paris, 7 janvier.

Huiles de colza. — Le courant du mois est fait à 56 fr.; février est demandé à 56.25 offert à 56.50 ; mars-avril valent de 56,75 à 57,25 ; les 4 de mai sont faits à 58 fr.

SPIRITUEUX

Paris, 7 janvier

Le courant du mois vaut de 37 à 37,2 5 et février de 37.25 à 37.50 ; mars-avril sont payés 37.75; les 4 de mai sont demandés à 38 fr., offerts à 38.25 ; les 4 derniers ont acheteurs à 36.50, vendeurs à 36.75.

SUCRES RAFFINÉS

Paris, 7 janvier

Les affaires restent calmes en raffinerie; les cours s'inscrivent en baisse de 50 centimes sur quelques marques. Nous cotons les pains 102.50 à 103.50 les 100 kilos en disponible par wagons complet et suivant marques.

POMMES A CIDRE

Paris, 7 janvier.

Les expéditions sont peu importantes, mais les cours se maintiennent très fermement. Les pommes normandes se traitent en disponible de 80 à 85 francs pour le pays d'Auge. Dans la Sarthe, on cote les pommes à cidre de 80 à 85 francs en disponible. Les pommes de la région du Nord valent de 70 à 75 francs les 1,000 kilos en disponible.

Hier, à Rouen, les 575 hectolitres de pommes apportés ont été vendus à raison de 4.45 à 5.05 l'hectolitre (y compris les droits du Trésor et ceux de la ville de 1.25 par hectolitre).

FOURRAGES ET PAILLES

Montrouge, 7 janvier.

La paille de seigle se vend toujours bien lorsqu'il s'agit de petites voitures de marchandises battue à la main, mais, lorsqu'on veut écouler de gros chargements en paille ordinaire, on éprouve immédiatement une grande résistance de la part des acheteurs. Suivant qualité, elle vaut de 28 à 37 fr.

La paille d'avoine se maintient presque aussi chère que la paille de blé. Les belles sortes blanches trouvaient acheteurs à 25 francs et les sortes moyennes entre 22 et 23 francs. Les sortes secondaires se vendaient de 18 à 21 fr.

Les bons foins sont très fermement tenus, car ils sont rares ; mais, jusqu'à présent, le commerce semble se contenter de la marchandise de qualité moyenne, qui est abondante, et il délaisse volontiers les sortes extra. Les foins ont été payés ce matin, entre 48 et 58 fr.

Les luzernes de choix manquent. On offre des secondes qualités aux environs de 55 fr. Quelques voitures ont même été cédées au-dessous de ces limites.

Les premières qualités de regain faisaient défaut ; on pourrait les vendre aux environs de 50 fr.; quant aux autres qualités, elles se plaçaient entre 40 et 45 fr.

La bonne paille de blé a obtenu pour les grands quartiers de 26 à 28 fr., et l'on a payé 25 fr. pour La Villette et La Chapelle. Les mauvaises pailles ont été cédées à 23 fr.

BEURRES ET ŒUFS

Paris, 7 janvier.

Beurres en mottes. — Les marchands français de Bretagne vendent 2.20 à 2.90; les laitiers français de Bretagne, 2.50 à 3.50.

Œufs. — Cours, par colis de 1,000 : Bretagne gros, 120 à 128 ; dito, moyens, 116 à 120.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 janvier.

L'absence de nouvelles du Transvaal, le manque d'animation des transactions, tout concourt à maintenir le calme : toutefois les cours restent soutenus. Le 3 % s'inscrit à 99,51, le 3 1/2 à 102.40.

Les établissements du Crédit, ont peu varié : le Crédit lyonnais fait 999, la Société générale 602, le Comptoir national d'escompte 615.

Le Crédit foncier est fermé à 712, ex-coupon de 14.60 : ses obligations foncières et communales sont l'objet de nombreuses négociations, entre autres l'obligation foncière 1885, qui, aux cours actuels, donne un revenu de 3,15 %.

Les emprunts Roumains sont fermes, notamment les bons du Trésor Roumain, 5 % 1899.

Les lots turcs s'inscrivent à 128.129.

Les actions de la Société « Ermack » introduites à 667.50, sont bien tenues à 675.

Les obligations de la Société générale des assurances agricoles donnent lieu à un bon échange de transactions à 162 fr. Gagées par le capital social de la Cie qui est de 6 millions, puis les réserves constituées et enfin par un portefeuille important, elles rapportent 4.50 % et bénéficient d'une prime de remboursement de 40 fr.

MUSIQUE

—«o»—

Prime exceptionnelle

A L'OCCASION DE

L'EXPOSITION DE 1900

Nous annonçons à nos lecteurs que, désireux de leur être utiles, nous avons obtenu de l'*Encyclopédie de musique*, placée sous les auspices des Grands-Maîtres de l'Institut, la Prime exceptionnelle à l'occasion de l'Exposition de 1900, contenant les morceaux ci-après, soit pour piano, soit pour violon :

1. Cantabile..... Ch.-M. WIDOR.
2. Chanson de Barberine Ermend BONNAL.
3. Il était une fois ..... F. DE LA TOMBELLE.
4. Menuet..... J. HAYDN.
5. Symphonie pastorale. BEETHOVEN.
6. Marche hongroise.... SCHUBERT.
7. Mazurka..... CHOPIN.
8. Etudes sur les œuvres ci dessus.
9. Gravures : Musique profane, Musique sacrée.
10. Dessin de YONI.

Cette Prime de grand luxe, destinée à éviter à nos lecteurs tout achat coûteux de Musique, *renferme 60 pages d'une valeur de 18 francs.* Nous les autorisons à en faire la réclamation à l'*Encyclopédie*, 3, rue de Cluny, Paris, en les priant d'ajouter 1 fr. 90 pour tous frais.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Augmentation de la durée de validité des billets d'aller et retour à l'occasion de certaines fêtes.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet d'arrêter ainsi qu'il suit, à l'occasion de certaines fêtes, la durée de validité des billets d'aller et retour (grandes lignes).

Pâques. — Les billets délivrés à partir de la veille du dimanche des Rameaux, seront valables jusqu'au jeudi de la semaine de Quasimodo.

Ascension. — Les billets délivrés à partir du mardi précédant l'Ascension, seront valables jusqu'au mardi suivant.

Assomption. — Les billets délivrés à partir du 11 seront valables jusqu'au 21 août.

Toussaint. — Les billets délivrés à partir du 28 octobre seront valables jusqu'au 4 novembre.

Noël et Jour de l'An. — Les billets délivrés à partir du 23 décembre seront valables jusqu'au 5 janvier.

Cette proposition s'applique également aux billets délivrés en commun avec les Compagnies du Nord, d'Orléans, de l'Etat de la Grande Ceinture, d'Enghien, à Montmorency, de Magny à Chars, avec la Compagnie des bateaux omnibus de Rouen et les Sociétés de tramways de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine et de Saint Romain de Colbosc.

A NOS LECTEURS

Puisqu'un cabinet d'études ou de travail ne peut être complet s'il ne possède une sphère terrestre, voire même aussi une céleste, nous venons de traiter avec le fournisseur des écoles de la Ville de Paris pour offrir en **Prime à notre Clientèle** une Sphère parfaite et complète, c'est-à-dire d'un texte très clair et à jour des dernières découvertes.

Elle mesure un mètre de circonférence, tirée en huit couleurs et montée avec inclinaison sur magnifique pied en métal bronzé richement ornementé.

Elle peut vous être adressée, franco de tous frais, pour la somme de **15** francs.

Il n'existe, à notre avis, cadeau plus sérieux.

Adresser mandat à notre adresse.

SERVICE DE COMMISSION

de l'*Ouest-Eclair*

Certains de nos lecteurs habitant la campagne nous ont demandé si nous accepterions de leur servir d'intermédiaire pour les achats divers qu'ils peuvent avoir à faire à Rennes.

L'*Ouest-Eclair*, considérant ses lecteurs comme des amis, mettra volontiers son personnel à leur disposition, pour les aider, au mieux de leurs intérêts et sans réclamer aucune rétribution spéciale, sauf les cas où nos démarches entraîneraient des frais ou d'exceptionnels dérangements.

Voici comment nous comprenons ce service.

1) Nos amis n'ont qu'à nous indiquer exactement ce qu'ils désirent, nous nous mettrons nous-mêmes en relations avec les maisons de vente.

2) Si le prix de l'objet est sur le catalogue de ces maisons nous fournirons les objets sans la moindre augmentation.

3) Si la maison n'a pas de catalogue nous indiquerons les prix et nous attendrons la réponse.

4) De même si un article similaire nous paraissait plus avantageux comme qualité ou comme prix, nous ne manquerions pas d'informer nos correspondants.

En un mot, nous serions heureux de rendre à nos amis tous les services en notre pouvoir, afin d'ajouter ce point de contact à ceux que nous avons déjà avec eux, sur le terrain des idées.

OBSERVATION ESSENTIELLE

Nos amis voudront bien remarquer que si nous ne leur demandons aucune rétribution pour les services que nous serons à même de leur rendre, c'est à la condition expresse que cela ne représente pas une charge financière pour l'œuvre. Aussi trouveront ils équitable que nous nous regardions comme obligés de nous en tenir aux deux règles suivantes :

1) L'administrateur ne répondra qu'aux lettres accompagnées d'un timbre de 0,15.

2) Il ne pourra faire aucun achat, sans avoir au préalable reçu les fonds.

On comprendra que nous ne puissions prendre auprès des maisons de vente des responsabilités qui risqueraient nous entraîner fort loin.

Il va sans dire que nous enverrons toujours à nos correspondants, le reçu acquitté du fournisseur.

L'administrateur
L. MORIN

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1900

UN

BEL HOTEL

Situé à Rennes, rue Lesage, 21

Superbe Jardin de rapport et d'agrément
Deux salons — Salle à manger
Cuisine — Office — Cellier — Remises
Huit chambres à coucher
Eau et Gaz

Le propriétaire ferait volontiers des aménagements et réparations

S'adresser chez Me FONTAINE, notaire, 2, rue de l'Hermine ou, pour visiter, 19, rue Lesage, Rennes.

JEUNE HOMME de 15 ans demande emploi dans un bureau.
S'adresser au bureau du journal.

MAISONS RECOMMANDÉES

HUCHET 10, rue Parcheminerie, 10 en face la Poissonnerie.

Atelier de serrurerie en tous genres
TRAVAUX D'ART
Spécialité de Bouches de fours -- Ours
Articles de boulangerie
MAISON DE CONFIANCE
90-82

DESOUCHES CAFÉ DE BRETAGNE, 17, Boulevard de la Liberté, consommations de 1re choix. — Dépositaire des superphosphates de Saint-Gobain. — Guano du Pérou et Phosphates de diverses provenances.
Maison de confiance

RENAULT, Rue de Brilhac, place du Palais.
CAFÉ TRES CONFORTABLE
Consommations de marques. — Billard.
PRIX MODERÉS
90 51

Imprimerie, Papeterie
F. GRALLAND
Rennes — *6, Rue d'Estrées* — Rennes
Fournitures de bureau, maroquinerie, articles des fantaisie, menus pour dîners et mariages.
Fabrique de timbres en caoutchouc
90-51

Avis aux Fumeurs

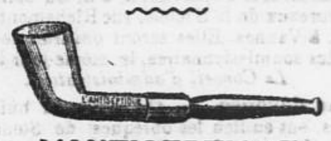

L'ANTISEPTIQUE
ABESTOS PERFECTIONNÉE
la meilleure, la plus douce et la plus agréable à fumer.

Nous recommandons aux Fumeurs deux nouveaux papiers à cigarettes : le **Breton** *et le* **Maryland,** *comme étant des papiers extra-fins et bons.*

VENTE AU DÉTAIL :
DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC
VENTE EN GROS :
Maison O. BRIAND, Rennes
60-33

ON DEMANDE des ouvrières pour faire des sacs en papier.
Inutile de se présenter sans bonnes références.

Un Jeune Homme demande place dans une maison de commerce pour tenir les écritures. Très bonnes références. — S'adresser au Bureau du Journal.

Primes à nos lecteurs

Saisissant toutes les occasions d'offrir à nos lecteurs des avantages exceptionnels, nous venons de traiter avec un fabricant pour que les objets suivants, vendus chacun 15 et 20 francs dans les magasins, leur soient livrés, *franco de port et d'emballage*, au prix de **11 fr. 50 :**

1° — Superbe **Lampe à pied,** force 50 bougies ;

2° — Une douzaine **Couteaux de table,** manche corne, virole argentée, dans un superbe écrin ;

3° — **Album de photographie,** couverture chagrin, fermeture brevetée.

Réveilleur Automatique
Système **Le Billon,** Breveté s. g. d. g.
Brevet ou licence à vendre. — S'adresser à l'inventeur, 26, rue Notre-Dame, Guingamp.

Encens de la Croix d'Or
Le meilleur marché, le plus odorant et le plus économique.
Seul dépôt pour l'Ille-et-Vilaine, librairie ANTONY LAURENT, rue de Toulouse, 7.

Vient de paraître
L'INDICATEUR SIMON
Service d'Hiver
En vente à l'Imprimerie Simon, dans toutes les gares, dans tous les bureaux de Tabacs et chez les Libraires
PRIX : 0 FR. 20 CENTIMES

IMPRIMERIE BRETONNE

Journal en commandite, exécuté par des ouvriers syndiqués.

Le Gérant : V. THIEULANT.

CYCLES & AUTOMOBILES

Francis LEKER
SAINT-BRIEUC — Rue Saint-Guillaume — SAINT-BRIEUC
VENTE DE MACHINES DES MEILLEURES MARQUES
à des prix défiant toute concurrence
Emaillage au four — Machines d'occasion
RÉPARATIONS

SELLERIE — HARNAIS.

DEMI-GROS — DETAIL

LUCAS

Angle des rues Tronjolly et du Colombier
RENNES

Maison recommandée pour sa fabrication de **Harnais** *et défiant toute concurrence comme prix et qualité.*
Spécialité de *Harnais* de Poneys, de Commerce et de Luxe. — Grand choix de Couvertures pour chevaux et voyages. — Spécialité de Guêtres pour Chevaux, Guêtres de Chasse, Leggings.
Voitures neuves et d'occasion

ROUSSELOT

DENTISTE

4, Rue Parcheminerie, --- Place Halle-aux-Blés
(En face la criée)

Extraction des dents sans douleurs. — Fait tout ce qui concerne l'art dentaire. — Pose de dents. — Redresse les dents aux enfants. -- Plombage et émaillage **A DES PRIX MODERÉS.**

Dents blindées or, 10 fr. --- Dents galvanisées, 5 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Entrée libre — AUX **FIANÇAILLES** — Entrée libre

Ferchaux Fils

RUE VASSELOT, 1, 8, 24, ET RUE DE LA HALLE-AUX-BLÉS. 9
(Près la Poissonnerie)

Meubles, Sièges, Glaces, Tapisseries pour la ville et la campagne.
Meubles ordinaires et de style. --- Location de meubles
Lits de fer et literie.

MAISON DE CONFIANCE

Maison BESSEICHE

22, RUE POULLAIN-DUPARC, 22

(Voir en ce moment nombreuses et bonnes occasions)

FOURNEAUX ET ARTICLES DE CHAUFFAGE

Grand Choix de ces Articles en Neuf

CHAUFFAGE A VAPEUR, EAU CHAUDE ET AIR CHAUD

MATERIEL COMPLET POUR LAITERIE & BEURRERIE

Provenance de la Maison SIMON, frères, de Cherbourg (Manche)

Nouvelle ECREMEUSE centrifuge *La Couronne*, la plus nouvelle, la plus simple, donnant les meilleurs résultats.
Cette Ecrémeuse, qui a eu les plus hautes récompenses depuis sa création, qui date de 1898, est très douce : l'enfant de 8 à 10 ans la met facilement en mouvement.
3 Diplômes d'honneur
9 Médailles d'or — 6 Médailles de bronze

NOUVELLE BARATTE NORMANDE
" Mono-Batteur SIMON "
Cette Baratte a l'avantage d'être très douce à la marche. Tournant sur son axe, elle se nettoie elle-même et ne met jamais plus de 20 minutes à faire le beurre. Une glace placée dans le bout permet de vérifier l'opération sans ouvrir.

Agent direct : M. J.-M. RUAUX, Mécanicien à Montreuil-le-Gast

Imprimerie bretonne, 4, rue de la Chalotais, RENNES